

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Regroupement de 4 commissions scolaires de la région Chauveau

Les dirigeants déçus des retards à l'intégration

par Damien GAGNON

Les dirigeants scolaires de la région Chauveau sont extrêmement déçus de l'attitude du ministère de l'Éducation face à leur projet de regrouper sous une seule commission scolaire les écoles primaires et secondaires de leur territoire.

C'est à l'unanimité que les commissaires d'école des commissions scolaires locales Jeune-Lorette, Ancienne-Lorette, Montcalm et de la Commission scolaire régionale Chauveau ont résolu, en décembre, de demander au ministère de l'Éducation de procéder à l'intégration des enseignements primaire et secondaire sur leur territoire selon les modalités déjà établies par la loi de l'instruction publique.

Le directeur du bureau régional de Québec du ministère de l'Éducation, M. André Matte, a donné comme réponse aux dirigeants scolaires qu'il ne pouvait, à ce moment-ci, recommander au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, de donner son approbation de principe à une telle demande et qu'il refusait de les rencontrer pour en discuter.

Des représentants des quatre commissions scolaires concernées ont fait part de leur déception au cours d'une rencontre avec LE SOLEIL au début de la semaine.

Se faisant le porte-parole du groupe, le directeur général de la

Commission scolaire régionale Chauveau, M. Charles-Henri Paquin, a soutenu que cette attitude est contraire aux propos tenus par le ministre Camille Laurin lors d'une tournée de la région de Québec l'automne dernier.

M. Laurin aurait alors affirmé qu'il n'était pas nécessaire d'attendre l'adoption d'un projet de loi sur la réforme scolaire pour procéder au regroupement de commissions scolaires et il se disait disposé à prendre en considération les demandes qui lui parviendraient surtout si elles sont l'expression de la volonté du milieu.

Un nouveau découpage

La décision des administrateurs scolaires de la région Chauveau de regrouper en une seule, les quatre commissions scolaires de leur territoire fait suite à une étude de la révision de la carte scolaire proposée par le ministère de l'Éducation dans le cadre du projet de restructuration scolaire.

Le gouvernement veut retrancher du territoire de la Chauveau une partie importante de la Commission scolaire de l'Ancienne-Lorette, soit la ville de l'Ancienne-Lorette et les quartiers Laurentien nord et Laurentien sud qui seraient rattachés à la nouvelle Commission scolaire de Tilly qui comprendrait Sainte-Foy, Saint-Félix-de-Cap-Rouge et Saint-Augustin-Desmaures.

Le directeur général de la régionale Chauveau, M. Paquin, a donné une foule de raisons qui militent en faveur du respect de l'intégrité du territoire actuel.

Les commissaires d'école sont appuyés dans leur démarche par les autorités municipales et religieuses de l'Ancienne-Lorette et par les députés de Chauveau et de La Peltre M. Raymond Brouillette et Mme Pauline Marois.

Ce regroupement se ferait aussi au détriment des enseignants. À l'Ancienne-Lorette la clientèle augmente lorsqu'elle est en baisse à Sainte-Foy. Les enseignants étant plus jeunes à l'Ancienne-Lorette ils seraient les premiers touchés par les mises en disponibilité pour surplus de personnel. Ils ont d'ailleurs l'intention de faire signer une pétition pour s'opposer au projet du gouvernement. Les parents se posent également de sérieuses questions sur le projet gouvernemental et une action de leur part via les comités d'école et le comité de parents est prévisible.

La volonté du milieu

M. Paquin souligne que dès le départ en 1963, le territoire Chauveau se bâtissait et se donnait des secteurs polyvalents sans esprits de clocher, la population étant assurée de trouver la réponse à ses besoins dans l'un ou l'autre des secteurs polyvalents.

Il ajoute que le plan de développement scolaire du territoire Chauveau et la répartition des options d'enseignement général et professionnel s'est fait en tenant compte du milieu et de ses possibilités physiques.

A son avis, un redécoupage du

territoire se ferait au détriment des élèves. Il faudrait s'attendre à la disparition d'options. Ce serait probablement le cas de l'option cuisine à la polyvalente de l'Ancienne-Lorette et le territoire ainsi réduit ne serait probablement plus en mesure de se donner un service pour les enfants en

difficultés d'adaptation et d'apprentissage poursuit M. Paquin.

"Il ne faut pas oublier également le sentiment d'appartenance des gens du milieu et les axes routiers et les transports en commun qui se sont développés en fonction du vécu du milieu."

L'ex-trésorier des loisirs du Jardin rembourse la corporation

par Marcel COLLARD

La Corporation des loisirs du Jardin, à Charlesbourg, a été complètement remboursée par son ancien trésorier d'une somme de \$47,992 qu'il s'était appropriée illégalement entre le 1er septembre 1978 et le 30 avril 1982.

La présidente de la corporation, Mme Ginette Dufresne, a appris au SOLEIL que M. Jean-Guy Andrews, de la rue des Fauvettes, à Charlesbourg, avait obtenu quittance à la suite de l'encaissement de deux chèques pour un montant total de \$50,000 qu'il fit parvenir par l'intermédiaire de ses procureurs. Il reste à l'ancien trésorier à répondre en cour des sessions de la paix de quatre accusations pour avoir détourné de l'argent appartenant à la corporation des loisirs,

fraude et contrefaçon de documents. Le procès a été fixé au 22 février.

À la fin d'avril 1982, Mme Dufresne était avisée par la Caisse populaire d'Orsainville qu'un chèque de \$15,820 destiné à la municipalité de Charlesbourg, avait été l'objet d'un arrêt de paiement. En présence de certains administrateurs de la corporation, M. Andrews confessait avoir détourné l'argent.

Ultérieurement, une poursuite intentée en cour supérieure contre M. Andrews débouchait sur une saisie des biens et finalement, à une confession de jugement. Dès lors, la corporation aurait pu faire vendre les biens de l'ancien trésorier. Vers le 12

décembre, M. Andrews faisait parvenir un premier chèque de \$15,000, offrant d'en expédier un autre de \$35,000 moyennant quittance finale. Quelques jours plus tard, le deuxième chèque était encaissé.

Selon la présidente, Mme Dufresne, ce règlement ramène un climat de détente auprès des administrateurs de la corporation, tant sur le plan financier que moral. Il a permis de recouvrer la marge de manoeuvre dont la corporation avait été privée provisoirement.

Depuis ces événements, des mesures plus rigoureuses ont été prises pour éviter de tels ennuis.

Un manque à gagner de 10 pour 100 avec le nouveau rôle d'évaluation à Beauport

par Gérald OUELLET

Pour la ville de Beauport comme pour toutes les autres corporations municipales de la CUQ, le rôle d'évaluation s'établit maintenant à la valeur marchande.

En effet, récemment, M. André Saint-Arnaud, commissaire à l'évaluation de la Communauté urbaine de Québec rencontrait les membres du conseil municipal de Beauport pour leur exposer les faits saillants du nouveau rôle d'évaluation pour Beauport.

En ce sens, le manque à gagner pour le rôle d'évaluation de Beauport devrait être de 10 pour 100 (le rôle était à 90 pour 100 de la valeur marchande en 1982) mais il faut tenir compte, en plus, de la fluctuation du marché immobilier.

En ce qui concerne Beauport, la représentation mathématique de l'évaluation du marché est de 1 pour 100; il ne faut pas interpréter ce chiffre comme étant la proportion exacte de l'augmentation de la valeur marchande mais plutôt que le marché immobilier à Beauport est stable.

Le rôle 1983 pour la municipalité de Beauport augmente de 13,2 pour 100 par rapport au total des unités d'évaluation de l'année 1982 (lots vacants et lots construits) et nous donne comme proportion de la valeur marchande 101 pour 100.

Il est à noter que ce pourcentage ne peut être pris comme un absolu dans la mesure où l'ensemble des unités d'évaluation inscrites au rôle sont assujetties à ce facteur, ce qui n'entraîne pas de distorsion dans l'évaluation de la valeur réelle d'un bâtiment ou d'un lot vacant vis-à-vis l'ensemble des unités d'évaluation.

Il est à noter que le taux d'imposition est ajusté en fonction du nouveau rôle d'évaluation et ne représente pas, pour autant, une augmentation du fardeau fiscal pour les contribuables. La priorité, lors de l'élaboration d'un rôle d'évaluation, consiste à répartir de façon équitable (selon la valeur juste des propriétés) pour tous les propriétaires l'effort fiscal nécessaire au fonctionnement de la corporation municipale.

Nomination

Lors d'une réunion du conseil de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), le 14 décembre, M. Michel Rivard, maire de Beauport, a été nommé directeur au sein du conseil d'ad-

ministration de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) pour une période de deux ans. Il succède ainsi à M. Charles-H. Blais, maire de Sillery, qui n'a pas sollicité un autre mandat au poste de directeur de ce conseil d'administration. On sait que M. Rivard est le neveu du président de la CT-CUQ, M. Léonce Bouchard.



Le maire de Beauport, M. Michel Rivard.



affaires
urbaines

Rapport sur l'organisation de la structure municipale à Sainte-Foy

SAINTÉ-FOY — Le plan d'organisation de la structure municipale de Sainte-Foy, adopté cette semaine pour améliorer le fonctionnement général, fera l'objet d'un rapport à la réunion du conseil qui se tiendra le 7 mars.

Un comité formé des présidents des trois commissions du conseil, avec le support technique de la direction générale, a été chargé d'évaluer le document. Le maire Louis-Marie Lavoie a offert à tous les intervenants intéressés à se faire entendre sur le document, soit verbalement ou par écrit. Ce plan d'organisation semble rallier tout le monde puisque le porte-

parole de l'opposition, le conseiller Gilles Lavoie, a reconnu qu'il s'agissait d'un travail fort intéressant.

Le rameau d'olivier

SAINTÉ-FOY — Le maire de Sainte-Foy, M. Louis-Marie Lavoie, semblait aborder le rameau d'olivier, cette semaine, à la première réunion du conseil municipal.

Rappelant que la société traversait une période difficile, le maire a souhaité "une paix soutenue par une foi vivante; une espérance faite de charité; le souci de s'améliorer et le respect des uns des autres".

SOLDE D'ÉCOULEMENT DE JANVIER

ÉPARGNEZ \$300. \$500. \$800. \$1500. ET PLUS!
CERTAINES FOURRURES SONT À MEILLEURS PRIX QUE L'AN DERNIER!

RAT MUSQUE Naturel	998\$	RENARD De Norvège	1 998\$	LOUP Garni renard	2 698\$	PALETOTS POUR HOMMES	
BOREGO Garni Renard	1 298\$	VISON RANCH Peaux allongées	1 998\$	VISON Peaux allongées	2 798\$	RAT MUSQUE Teint loutre	1 598\$
CASTOR Long poil	1 398\$	LOUP Naturel	1 998\$	LOUP garni de renard	3 398\$	CASTOR Long poil	1 698\$
RAT MUSQUE Naturel ou teint	1 398\$	CHAT SAUVAGE Peaux allongées	1 998\$	RENARD Teint lynx	3 398\$	CHAT SAUVAGE	1 998\$
VISON Ranch	1 698\$	CASTOR Rasé	2 398\$	CHAT Lynx	3 598\$	LOUTRE Naturelle	2 398\$
CHAT SAUVAGE Peaux allongées	1 698\$	VISON Brun croisé - chevrons	2 598\$	VISON Femelles peaux allongées	3 898\$	LOUP Naturel	2 998\$
PHOQUE D'Alaska	1 998\$	LOUTRE Poils longs	2 598\$	VISON Femelles Ranch ou Demi-Buff	4 498\$	VISON Ranch	2 998\$
		CHAT SAUVAGE Peaux allongées	2 698\$	VISON Bleu Iris	5 398\$		

25% DE RABAIS SUR CHAPEAUX DE FOURRURES

LA QUALITÉ À VOTRE PORTÉE

LES FOURRURES

125, rue St-Joseph est,
524-3541

STATIONNEMENT À CÔTÉ DU MAGASIN

Prénom

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Ateliers d'initiation aux médias à Lévis

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil
LEVIS — Le Club d'initiation aux médias de la Rive-Sud de Québec a maintenant un local permanent situé au 109 de la rue Commerciale, à Lévis, où il prépare des ateliers de discussions au sujet de la télévision, la radio et les journaux.

Le directeur du groupe, M. André Guay, a précisé que la permanence au secrétariat est assurée, depuis deux semaines, par deux secrétaires ayant été embauchés grâce au programme du bon d'emploi du gouvernement provincial. Une salle d'ateliers pouvant accueillir une vingtaine de personnes, signifie la concrétisation du principe d'autonomie de l'organisme, dit M. Guay. Le local sert aussi de centre de documentation.

Le Club d'initiation aux médias invite donc la population intéressée par le développement du sens critique à l'égard des organes d'information. Des animateurs ont déjà débuté l'inscription, en vue d'ateliers qui auront lieu en soirée, sur semaine, ainsi qu'en fin de semaine. Quatre clientèles sont visées: les enfants, les adolescents, les parents et les enseignants.

Pour travailler auprès des jeunes, le club vient de recevoir une subvention au montant de \$7.990 du gouvernement fédéral. Le thème du projet, "Jeunes téléspectateurs actifs", indique bien l'ambition d'éveiller le sens critique des enfants à l'égard des médias de masse, dont principalement la télévision.

Puissance de la télé

Le Club d'initiation aux médias a aussi annoncé la préparation d'ateliers particuliers, portant sur la puissance de la télévision et prévues pour le 14 janvier, à 19h30, ainsi que les 15 et 16 janvier, à 13h30.

Ce programme s'adresse plus spécialement aux parents et aux enseignants. Il est donné par l'Institut de radiotélévision pour enfants, en collaboration avec l'Association nationale des téléspectateurs.

Parce que la télévision a créé des habitudes d'écoute et un fond culturel sur lequel l'école et la famille ont encore peu d'emprise, la tâche de former des téléspectateurs actifs, ou plus conscients, revient donc aux parents et aux

enseignants.

M. Guay dit aussi que la télévision est un outil extraordinaire d'éducation pour ceux qui sont vigilants et cri-

tiques. "Comprendre la puissance de la télévision, c'est un pas important vers la formation d'un nouveau téléspectateur."

Trois objectifs sont visés par ce programme: 1 — étudier les effets de la télévision sur les enfants et analyser la situation de la programmation

destinée aux jeunes; 2 — favoriser la discussion sur le sujet; 3 — encourager les participants à étudier leurs propres habitudes de téléspectateurs et à rendre plus enrichissantes les heures que leur famille passe devant le petit écran.

L'Institut de radiotélévision pour enfants, par l'entremise de M. Benoît Robillard, et à l'invitation du Club d'initiation aux médias de la Rive-Sud, donnera d'autres séances semblables, à Québec, dans les mois prochains.

L'inscription et la participation à ces ateliers ne coûteront rien aux participants, a précisé M. André Guay. Un maximum de 20 inscriptions est établi pour chaque atelier. Les personnes désirant participer ou avoir plus d'information peuvent communiquer avec M. Guay, par téléphone, au numéro 837-2917.



Exposition de vitraux

Une exposition de vitraux de Laurens Kroon est inaugurée ce soir à l'Institut coopératif Desjardins à Lévis.

Difficultés financières au stade couvert "Des Montagnards" à Beaugré

par Gérald OUELLET

Le financement

Depuis quelques mois, on entend un peu toutes sortes de commentaires concernant le stade couvert "Des Montagnards" à Beaugré. Les informations qui sont véhiculées et retransmises parmi la population de la côte de Beaugré diffèrent beaucoup de la réalité. C'est ce qu'a déclaré hier au SOLEIL M. Réal Rioux, président du conseil d'administration de ce stade couvert.

En effet, selon M. Rioux, certains parlent de fermeture pour la semaine prochaine, d'autres croient que c'est déjà fermé, d'autres disent que ça va fermer l'an prochain, etc. Bref, de dire M. Rioux, tout le monde tire sa conclusion sans connaître le dossier et où il en est rendu.

Historique

Le stade couvert "Des Montagnards" fut inauguré le 20 mars 1979 et il dessert toute la côte de Beaugré, il est situé à peu près au centre de la côte, à la limite entre les villes de Sainte-Anne-de-Beaugré et de Beaugré.

Ce stade couvert fut érigé grâce au concours et au support de beaucoup de gens: les édiles, les bénévoles qui en ont fait la promotion, les caisses populaires qui ont participé au financement et enfin, et non les moindres, les souscripteurs de dons ou détenteurs de parts dans la corporation. Une subvention gouvernementale a également été accordée.

Comme l'a indiqué M. Rioux, tout ce monde a cru à la réalisation d'un tel projet et tous sont à même de constater le bien-fondé et la nécessité d'un tel équipement sportif pour la côte de Beaugré.

Le projet est particulièrement original en ce sens qu'il est régional. Effectivement, un protocole d'entente entre les huit municipalités de la côte de Beaugré (Beaugré, L'Ange-Gardien, Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaugré, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges) a été signé pour déterminer la quote-part de chacune d'entre elles, les arrangements entre elles-mêmes et la corporation à but non lucratif qui administre le centre sportif et qui loue par bail emphytéotique ces aménagements.

Le financement a lui aussi son originalité puisque toutes les caisses de la côte à l'exception de Boischatel et L'Ange-Gardien (ces municipalités se sont jointes au protocole d'entente le 21 mai 1981) y participent selon un prorata déterminé à l'origine.

Le solde de ce prêt fait conjointement par les caisses populaires était de \$368.000 au 30 juin 1982 alors que l'évaluation municipale est de \$1.054.490. Cette évaluation ne tient pas compte des équipements (valeur \$60.000) qui sont également donnés en garantie sur cette dette à long terme (10 ans).

Les souscriptions versées par la population totalisent \$370.000 et les subventions gouvernementales, \$150.000. L'avoir net des membres actionnaires est de \$365.000 au 30 juin 1982.

Depuis le début des opérations, des déficits se sont accumulés (1980: \$15.048, 1981: \$55.579 et 1982: \$46.769), totalisant \$110.000.

D'après M. Rioux qui est également gérant de la Caisse populaire de Saint-Ferréol-les-Neiges, les principes de base d'une saine gestion ont amené les administrateurs du centre sportif à réaliser qu'il est impossible, à moyen terme, de rentabiliser le stade couvert si la structure financière actuelle n'est pas modifiée et ce, tant dans certains postes du bilan que dans l'état des revenus et dépenses.

Les solutions

Conscientes de la nécessité de ces installations, conscientes que le désir de toute la population est de maintenir ce service, les municipalités, les caisses populaires et la corporation ont formé un comité tripartite (deux représentants par organisme).

Le mandat qui lui a été donné est de mettre au point une solution globale aux problèmes de rentabilité de la corporation du centre sportif et ce, à partir des moyens dont dispose chacun des trois intervenants au dossier.

Les différentes hypothèses qui seront soumises et analysées par ce comité seront par la suite étudiées par chacun des intervenants afin d'en venir à une décision finale.

Les conclusions de ce processus d'analyse et de recherche seront connues plus tard, et d'ici là M. Rioux certifie que le stade couvert restera ouvert pour la saison 1982-1983.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Cahiers de Cap-Rouge

Une réunion des Amis des cahiers de Cap-Rouge aura lieu demain, à 16h, à la place Varsovie du campus Notre-Dame-de-Foy, 5.000 rue Saint-Félix à Cap-Rouge

Collecte de sang

L'hôpital de l'Enfant-Jésus tiendra une collecte de sang, demain, à l'auditorium du pavillon des étudiants. Plus de 150 donneurs y sont attendus de 9h30 à 11h30 et de 13h à 16h. Pour détails, joindre Michèle de Bellefeuille à 687-5062 ou André Vien à 663-5734.

Collectif Atout-Lire

Atout-Lire, un organisme situé au 298 rue Marie-de-l'Incarnation, offre ses services aux personnes qui veulent apprendre à lire et à écrire. Les inscriptions à différents cours se font à partir de maintenant jusqu'au 25 janvier. Pour plus de renseignements, joindre Lucie Gosselin à 647-4561 ou composer 688-7975 (local 408).

Contributions déductibles

La Fédération québécoise des retraités en résidences et centres d'accueil suggère de faire un don à cet organisme et, ainsi, de payer moins d'impôts à nos gouvernements. Les chèques peuvent être faits à l'ordre de la FQRCA et adressés au 835 boulevard Saint-Cyrille ouest, Québec, G1S 1T4. Pour autres détails, composez 683-4875.

Féminin-Masculin-Pluriel

Issu de besoins exprimés par des personnes sans conjoints de 30 à 55 ans (célibataires, veufs, veuves, divorcés, séparés), Féminin-Masculin-Pluriel voit enfin le jour. Sa première activité officielle aura lieu samedi, à 18h30, au Château Bonne-Entente. Pour autres détails, commu-

Aujourd'hui

Voyez le cahier publicitaire de RADIO SHACK

INSERÉ DANS CETTE ÉDITION

Harmonie DISQUES INC.



Gaston Fiset

Nouveau disquaire maintenant à Ste-Foy (voisin de Place Laurier)



Denise Fiset

Aubaines d'ouverture

Disques classiques

ou 2/16⁹⁸\$

Pathé - Emi - France - Série Cadre Noir.

Valeur de 16,98\$ pour 9,98 ch.

Série Cadre Noir

- 59.00952 - Beethoven: concerto no 3 - Claudio Arrau.
- 59.00995 - Bizet: Carmen/L'Arlésienne suite 1 et 2 - Karajan.
- 59.14197 - Bizet: Carmen (extraits) Los Angeles, Gedda, Beecham.
- 59.43099 - Brahms: symphonie no 3/ouverture Tragique - Giulini.
- 59.78046 - Chopin: œuvres pour piano - Samson François.
- 59.02348 - Dvorak: symphonie Nouveau Monde/Smetana: La Moldau - Karajan.
- 59.01924 - Dvorak/Saint-Saëns: concertos violoncelle - M. Rostropovich.
- 59.02568 - Fauré: Réquiem - Barenboim et L'Orchestre de Paris.
- 59.11656 - Gershwin: Rhapsody in blue/Concerto en Fa - Wayenberg et Prêtre.
- 59.43184 - Gounod: Faust (extraits) - Los Angeles/Gedda/Christoff/Cluytens.
- 59.01851 - Grieg: Peer Gynt - Barbra.
- 59.01881 - Haendel: Le Messie (extraits) - Markeras.
- 59.43113 - Lalo: Symphonie Espagnole/Choussin: Poème - Yehudi Menuhin.
- 59.43109 - Liszt: Rhapsodies Hongroises 2 à 6/ Marche Rakocsy - Bokorshy.
- 59.43153 - Mahler: Kindertotenlieder / Lieder eines Fabrenden Geseffen - C. Ludwig.
- 59.00521 - Mendelssohn: Le songe d'une nuit d'été - Klemperer.
- 59.43114 - Mozart: Petite Musique de nuit/Les petits riens - Marriner.
- 59.01847 - Mozart: symphonies no 40 et 41 "Jupiter" - Klemperer.
- 59.02631 - Orff: Carmina Burana - Prévins.
- 59.43115 - Ravel: Boléro/Rapsodie Espagnole/Valse/Pavane - Martinon.
- 59.00366 - Rodrigo: Concerto de Aranjuez - A. Diaz et Fruebeck De Burgos.
- 59.00512 - Rossini: Ouvertures - Herbert Von Karajan.
- 59.00627 - Schubert: Symphonie no 9 - Otto Klemperer.
- 59.43138 - Schubert: Lieder - Dietrich Fischer Diskau.
- 59.43355 - Schubert: Symphonie Inachevée/Weber: Invitation à la valse/Liszt: Préludes - Karajan.
- 59.00409 - Tchaikovsky: Le lac des cygnes/La belle au bois dormant - Karajan.
- 59.01210 - Tchaikovsky: symphonie no 6 "Pathétique" - Giulini.
- 59.03707 - Vivaldi: Les Quatre Saisons - Jakowicz et Maksymuk.
- 59.43117 - Romances pour violon - Yehudi Menuhin.
- 59.43044 - Placido Domingo airs d'opéras.
- 59.12022 - Cifra pages immortelles (volume 2).
- 59.12021 - Cifra pages immortelles (volume 1).

COFFRET MARIA CALLAS

54178/88 - Maria Callas ses récents 1954-1969 coffret de 11 disques, 1 livre de 192 pages texte des airs avec leur traduction française, nombreuses photos.

69,98\$

Valeur de 139,98\$

Visa - Mastercard acceptées

HARMONIE DISQUES INC.

1121, rue Jean Dequen, Ste-Foy, Qué. — 656-9211

(stationnement près du magasin)

MEUBLEZ VOS REVES AVEC CE MODELE GALAXI 120



Offre spéciale de lancement

595\$

N.B. Boîte de lit et matelas en sus

25% à 40% DE REDUCTION sur les prix de détail GAUDET marqués en magasin. (Mobilier de salon, de cuisine et de chambre à coucher).

Mobilier de chambre modulaire avec coin de rangement ouvrant. Couleurs blanc seulement, avec bandes décoratives en gris et chrome. Le tout peut se vendre séparément. Accessoires en sus. AMEUBLEMENT COMPLET: CUISINE, SALON ET CE MOBILIER DE CHAMBRE 1 995\$

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC.

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec — 681-6054

la grande vente finale

50% de réduction

sur tous nos complets, vestons sport et paletots en magasin

Chez Garneau, la qualité et le style se portent à des prix trépidants!

les 13, 14 et 15 janvier à PLACE FLEUR DE LYS SEULEMENT

GARNEAU

...le nom à porter!

Place Laurier, Place Fleur de Lys, Mail St-Roch.

EST DU QUEBEC / CHARLEVOIX / CÔTE-NORD



Le centre d'information touristique sis à Notre-Dame-du-Portage pourra être relocalisé, sans toutefois sortir de la région.

Le kiosque du Portage va demeurer dans la région

par Pierre ASSELIN

RIVIÈRE-DU-LOUP — Le kiosque touristique de Notre-Dame-du-Portage ne sera pas relocalisé dans une autre région, annonçait hier à Rivière-du-Loup, la Chambre de commerce de l'endroit, à l'occasion de son assemblée générale annuelle.

C'est au cours d'une rencontre avec des re-

présentants du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, indiquait le président sortant, M. Bertrand Lévesque, que la Chambre de commerce apprenait la nouvelle. Selon la politique d'accueil du ministère, qui prévoit six postes frontalières répondant le mieux à l'ensemble des territoires, "le kiosque du Portage est le mieux situé pour assurer une bonne distribution sur

plusieurs de nos régions", déclarait-il. Le kiosque devra être néanmoins relocalisé, ajoutait-il, mais il devra demeurer dans la région. On sait que notamment Ville Dégelis aurait aimé un semblable kiosque sur son territoire, ce qui, semble-t-il, ne se fera pas. Rappelons que le kiosque avait coûté quelques centaines de milliers de dollars à construire.

Bilan 1982

Le président sortant a également tracé un bilan des activités de la chambre pour 1982. Outre le kiosque touristique, la chambre s'est chargée de l'aménagement de la Rivière-du-Loup, a participé à l'élaboration du sommet économique et orchestré une campagne de "valorisation du commerce" qui s'est échelonnée sur dix mois.

Deux autres dossiers importants ont retenu l'attention des membres. La chambre a effectué des démarches auprès de F.F. Soucy et de deux paliers de gouvernement au sujet de l'implantation éventuelle d'une troisième machine à la papeterie F.F. Soucy. "Nous ne sommes pas contre d'autres projets, assurait M. Lévesque en faisant allusion à la papeterie de Matane, mais la priorité est chez nous!" Cette démarche est récente et ni F.F. Soucy ni les ministres n'ont encore répondu

aux lettres envoyées par la chambre.

Par ailleurs, depuis mai 1982, la chambre s'intéresse à l'aménagement d'un parc naturel en plein cœur de la ville en utilisant le "platin", un boisé de 50 hectares que la ville de Rivière-du-Loup pourrait bientôt acquérir. Un guide écologique a aussi été publié pour sensibiliser la population à ce site naturel.

Nouvel exécutif

Les membres ont enfin procédé à l'élection du nouveau bureau d'administration. M. Michel Courbron a été élu président, M. Gilles Moreau vice-président, Mme Denise Lévesque deuxième vice-présidente et M. Pierre Belavance conserve son poste de trésorier. Outre ces quatre personnes, Gontran Carrier, René Lagacé, Jacques Côté, Claude Rioux, Marc Côté et Raymond Gaboriau siégeront sur le conseil d'administration.

Baie-Saint-Paul La taxe foncière est augmentée de \$0.22

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — Le taux de la taxe foncière de la ville de Baie-Saint-Paul a été porté à \$1.60 du \$100 d'évaluation en 1983, ce qui représente une hausse de \$0.22 par rapport à l'an dernier.

Les tarifs pour l'enlèvement des ordures et du service d'aqueduc et d'égout sont demeurés les mêmes tout comme la taxe sur la valeur locative.

Dans son discours sur le budget, le maire, M. Augustin Côté, a indiqué que c'est le déficit d'opération de 1982 (\$48,000) et une augmentation de 23 pour 100 des frais de financement à long terme qui ont obligé le conseil à décréter une hausse de la taxe foncière.

La progression des dépenses de ce budget de \$1.3 million est de seulement 5.3 pour 100 par rapport aux sommes qui ont réellement été dépensées l'an dernier. Si l'on tient compte que la municipalité doit faire face à des dépenses supplémentaires de \$115,000 pour le déficit de 1982 et la hausse des frais de financement, on a dû couper dans les budgets de la plupart des autres services. En maintenant les dépenses au même niveau que l'an dernier et en y ajoutant les dépenses supplémentaires de 1983, il aurait fallu hausser le taux

de la taxe foncière à \$1.73.

La ville de Baie-Saint-Paul a été en tutelle pendant près de quatre mois en 1982, par suite du décès du maire et de la démission de trois conseillers. En ce qui a trait à la hausse des frais de financement, elle est attribuable au fait que l'on ait voulu payer le nouveau garage municipal et le poste à incendie sur une période de 10 ans seulement.

Les revenus de la taxation rapporteront \$750,000 à la ville. Les revenus de compensation ont été évalués à \$472,000 et l'on espère aller chercher pour \$120,000 d'autres revenus divers.

Au chapitre des dépenses, les frais de financement seront de \$620,000 soit 23.2 pour 100 du total des dépenses. L'administration générale demandera des déboursés de \$185,000, la sécurité publique de \$125,000, l'entretien, le déneigement et l'éclairage des rues \$239,000.

Les immobilisations à même les revenus ont pratiquement été réduites à néant. Pour ce qui est du plan triennal d'immobilisation, il prévoit pour 1983 que la ville refait l'aqueduc et l'égout sur la rue Croteau, un projet évalué à \$95,000. On voudrait également construire un nouveau poste de pompage, si l'on obtient des subventions et aménager une nouvelle salle de délibérations.

MEUBLEZ VOS REVES AVEC CE MODELE GALAXI 120



Offre spéciale de lancement
595\$
N.B. Boîte de lit et matelas en sus

25% à 40% DE REDUCTION
sur les prix de détail GAUDET
marqués en magasin.
(Mobilier de salon, de cuisine et de chambre à coucher).

Mobilier de chambre modulaire avec coin de rangement ouvrant. Couleur blanc seulement, avec bandes décoratives en gris et chrome. Le tout peut se vendre séparément. Accessoires en sus.
AMEUBLEMENT COMPLET: CUISINE, SALON ET CE MOBILIER DE CHAMBRE 1 995\$

LES AMEUBLEMENTS
GAUDET
ET FRERES INC.

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec — 681-6054

en bref

Subvention

QUEBEC — Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, annonce qu'il autorise la Société de développement industriel du Québec (SDIQ) à accorder une subvention au montant de \$23,000 à l'auberge Au Petit Berger Inc., de Pointe-au-Pic, (comté de Charlevoix). L'aide financière est reliée à un projet d'investissement de \$100,000 pour une nouvelle bâtisse, l'achat d'équipement et de mobilier ainsi que pour des travaux de rénovation aux bâtisses actuelles.

Carte électorale

RIMOUSKI (PC) — La Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales siégera à Rimouski le 1er février, à l'occasion de sa première audition au Québec.

Le projet de révision des limites des six comtés fédéraux de l'Est du Québec sera étudié, étant donné la baisse importante de la population, qui fait que tous les comtés grugent du terrain vers l'ouest.

La carte proposée prévoit d'importantes modifications aux comtés de Rimouski-Témiscouata; plusieurs municipalités touchées par la révision ont demandé à être entendues. La députée du comté, Mme Eva Côté, a déclaré qu'elle n'avait pas à prendre position dans le débat et a laissé aux élus municipaux le soin de faire savoir à la commission dans quel comté ils entendent voter aux prochaines élections.

Employés fédéraux

Les membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada du Bas-Saint-Laurent au-

Aujourd'hui

Voyez le cahier publicitaire de **RADIO SHACK**

INSEREZ DANS CETTE EDITION

Harmonie
DISQUES INC.



Gaston Fiset

Nouveau disquaire maintenant à Ste-Foy
(voisin de Place Laurier)



Denise Fiset

Aubaines d'ouverture Disques classiques

Pathé - Emi - France - Série Cadre Noir.
Valeur de 16,98\$ pour 9,98 ch.

ou 2/16⁹⁸\$

Série Cadre Noir

- 59-00952 - Beethoven: concerto no 3 - Claudio Arrau.
- 59-00995 - Bizet: Carmen/L'Arlésienne suite 1 et 2 - Karajan.
- 59-14197 - Bizet: Carmen (extraits) Los Angeles, Gedda, Beecham.
- 59-43099 - Brahms: symphonie no 3/ouverture Tragique - Giulini.
- 59-78046 - Chopin: oeuvres pour piano - Samson François.
- 59-02348 - Dvorak: symphonie Nouveau Monde/Smetana: La Moldau - Karajan.
- 59-01924 - Dvorak/Saint-Saëns: concertos violoncelle - M. Rostropovitch.
- 59-02568 - Fauré: Requiem - Barenboim et L'Orchestre de Paris.
- 59-11656 - Gershwin: Rhapsody in blue/Concerto en Fa - Wayenberg et Prêtre.
- 59-43184 - Gounod: Faust (extraits) - Los Angeles/Gedda/Christoff/Cluytens.
- 59-01851 - Grieg: Peer Gynt - Barbirolli.
- 59-01881 - Haendel: Le Messie (extraits) - Markerras.
- 59-43113 - Lalo: Symphonie Espagnole/Chausson: Poème - Yehudi Menuhin.
- 59-43109 - Liszt: Rhapsodies Hongroises 2 à 6/ Marche Rakoczy - Bokorshy.
- 59-43153 - Mahler: Kindertotenlieder / Lieder eines Fabrenden Gesellen - C. Ludwig.
- 59-00521 - Mendelssohn: Le songe d'une nuit d'été - Klemperer.
- 59-43114 - Mozart: Petite Musique de nuit/Les petits riens... - Marriner.
- 59-01847 - Mozart: symphonies no 40 et 41 "Jupiter" - Klemperer.
- 59-02631 - Orff: Carmina Burana - Prévin.
- 59-43115 - Ravel: Boléro/Rapsodie Espagnole/Valse/Pavane - Martinon.
- 59-00366 - Rodrigo: Concerto de Aranjuez - A. Diaz et Fruhbeck De Burgos.
- 59-00512 - Rossini: Ouvertures - Herbert Von Karajan.
- 59-00627 - Schubert: Symphonie no 9 - Otto Klemperer.
- 59-43138 - Schubert: Lieder - Dietrich Fischer Dieskau.
- 59-43355 - Schubert: Symphonie Inachevée/Weber: Invitation à la valse/Liszt: Préludes - Karajan.
- 59-00409 - Tchaikovsky: Le lac des cygnes/La belle au bois dormant - Karajan.
- 59-01210 - Tchaikovsky: symphonie no 6 "Pathétique" - Giulini.
- 59-03707 - Vivaldi: Les Quatre Saisons - Jakowicz et Maksymuk.
- 59-43117 - Romances pour violon - Yehudi Menuhin.
- 59-43044 - Placido Domingo airs d'opéras.
- 59-12022 - Caiffa pages immortelles (volume 2).
- 59-12021 - Caiffa pages immortelles (volume 1).

COFFRET MARIA CALLAS

54178/88 - Maria Callas ses récents 1954-1969 coffret de 11 disques, 1 livre de 192 pages texte des airs avec leur traduction française, nombreuses photos.

69,98\$

Valeur de 139,98\$

Visa - Mastercard acceptées

HARMONIE DISQUES INC.

1121, rue Jean Dequen, Ste-Foy, Qué. — 656-9211
(stationnement près du magasin)

la grande vente finale

50%
de réduction

sur tous nos complets, vestons sport et paletots en magasin

Chez Garneau, la qualité et le style se portent à des prix trépidants!

les 13, 14 et 15 janvier à **PLACE FLEUR DE LYS** SEULEMENT

GARNEAU

...le nom à porter!

Place Laurier, Place Fleur de Lys, Mail St-Roch.

EST DU QUEBEC / CHARLEVOIX / CÔTE-NORD

Côte-Nord: primes aléatoires

par Jean Didier FESSOU

PORT-CARTIER — Même si les conditions de travail et les salaires des métallos à l'emploi des compagnies forestières de la région sont sensiblement pareils, certaines différences importantes peuvent survenir à l'occasion. Notamment lorsque ces entreprises, pour la plupart des filiales de multinationales américaines, procèdent à des réductions de personnel.

Ainsi, par exemple, la Compagnie minière IOC a payé des primes de cessation d'emploi aux employés syndiqués qu'elle a débauchés à Sept-Îles et à Schefferville, ces deux dernières années, mais a refusé d'inclure ses travailleurs saisonniers sur les comités de reclassement mis sur pied à ces occasions.

Et, de son côté, la Compagnie minière Québec-Cartier, une filiale à part entière de la puissante US Steel, a refusé de payer des primes de cessation d'emploi aux employés syndiqués qu'elle a débauchés à l'automne à Port-Cartier, Gagnon et Fermont, mais a accepté d'inclure ses travailleurs saisonniers sur le comité de reclassement mis sur pied à cette occasion et présidé par un Montréalais, M. Réal Jacob.

A ce propos, les politiques de la Compagnie minière Québec-Cartier sont sensiblement les mêmes que celles de Sidbec-Normines qui, toujours à l'automne, avait procédé à une cen-

taine de mises à pied et avait payé des primes de cessation d'emploi seulement à ses employés cadres. Les employés syndiqués n'avaient reçu aucune indemnité parce que, prétendait alors un porte-parole de l'entreprise, ils bénéficiaient d'un droit de rappel de plusieurs années.

Telle est la constatation établie ces jours derniers par LE SOLEIL au cours d'une brève enquête sur le sujet. Et, des informations transmises par le porte-parole de la Compagnie minière Québec-Cartier, M. Bruno Boissé, les faits sont les suivants.

A la fin de l'année dernière, la filiale de l'US Steel a débauché 54 cadres, 752 employés syndiqués et 123 employés saisonniers affectés à l'entretien de sa ligne de chemin de fer entre Port-Cartier et le Nouveau-Québec, soit un grand total de 929 personnes, alors qu'il n'en reste plus qu'environ 3.200 encore à l'emploi de l'entreprise.

Et, à la différence de la Compagnie minière IOC, l'entreprise de Port-Cartier n'a payé aucune prime de cessation d'emploi à ses employés syndiqués. Pourquoi? Parce qu'ils bénéficient d'un droit de rappel qui peut s'étendre, dans certains cas, jusqu'à cinq ans. Les seuls avantages dont ils ont profité consistaient en l'allocation d'une prime de déménagement de \$600 en plus, du fait que l'entreprise s'est chargée elle-même du transport jusqu'à Port-Cartier des biens et effets de ses travailleurs débauchés.

De plus, à Fermont, l'entreprise a accepté certains arrangements pour que ceux qui voulaient demeurer sur place et continuer à conserver leurs maisons puissent le faire. Ces droits s'éteindront en même temps que les droits de rappel.

Mais, à la différence de la Compagnie minière IOC, elle a accepté d'inclure sur le comité de reclassement un groupe de 123 travailleurs saisonniers. Rappelons que la question des travailleurs saisonniers qui avaient été exclus des comités de reclassement de la Compagnie minière IOC fait actuellement l'objet d'un procès devant les tribunaux. Le ministère provincial du Travail ayant décidé de poursuivre l'entreprise dirigée par Me Brian Mulroney sur le sujet.

Quant aux employés de l'encadrement débauchés par la Compagnie minière Québec-Cartier et au nombre de 54, ils ont eu droit à des primes de cessation d'emploi lorsqu'ils n'étaient pas éligibles à une retraite anticipée. Mais, de préciser M. Bruno Boissé, ces primes ont été payées parce qu'ils ne bénéficiaient d'aucun droit de rappel au travail.

Il est à noter que la question des primes de cessation d'emploi payées par une entreprise et refusées par une autre a fait l'objet d'un traitement différent de la part du Syndicat des métallos. En effet, depuis plusieurs semaines, les dirigeants syndicaux mènent une lutte tambour battant

pour forcer la Compagnie minière IOC à payer des primes de séparation à ses employés saisonniers débauchés et n'a pas dit un seul mot sur le fait que la Compagnie minière Québec-Cartier n'en avait payé à personne parmi le personnel syndiqué mis à pied.

D'autre part, contrairement à ce qu'avancait une dépêche de la Presse canadienne câblée de Montréal la semaine dernière, ce ne sont pas 500 travailleurs à l'Iron Ore à Labrador City qui perdront leur maison parce qu'ils ont été débauchés. En effet, un porte-parole de l'entreprise, M. Jean-Pierre Maltais, a tenu à préciser aux médias régionaux que les travailleurs syndiqués débauchés ces derniers mois pour une période indéterminée conservaient tous leurs droits sur leurs maisons, notamment ceux de les occuper tant et aussi longtemps que leur droit de rappel au travail s'exercerait. C'est-à-dire sensiblement la même chose que celle dont bénéficient les travailleurs de la Compagnie minière Québec-Cartier débauchés à Fermont. Ces droits, du reste, sont précisés dans les conventions collectives de travail.

Et, à Labrador City, seuls une douzaine de cadres sont aux prises avec le problème d'avoir à rendre leur maison parce qu'ils ont perdu leur emploi. Et, d'affirmer l'entreprise, ce problème devrait être réglé d'ici un mois.



Le Soleil, René St-Pierre
GM veut se procurer de l'acier au Japon, car la compagnie craint une grève des métallurgistes, l'été prochain.

L'automobile GM américaine serait en acier japonais

par Jean Didier FESSOU

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Croyez-le ou non, mais les automobiles fabriquées aux États-Unis par General Motors Corporation pourraient l'être avec de l'acier acheté au Japon.

C'est le président du Syndicat des métallos, M. Lloyd McBride, qui a fait cette étonnante révélation, après avoir eu un entretien sur le sujet avec le président du premier fabricant américain d'automobiles, M. Roger Smith. L'information a été rapportée par l'Associated Press.

Et les choses sont si sérieuses que les métallos américains ont jusqu'à la fin du mois de février pour faire savoir à GM s'ils sont prêts à négocier un nouveau contrat de travail, cet été, qui ne serait pas marqué par un arrêt de travail et une rupture des approvisionnements.

Sans quoi GM commandera l'acier dont elle a besoin, environ 200 000 du total de la production américaine, auprès des fournisseurs japonais. Et, pour recevoir l'acier au moment où elle en aura besoin, GM devra passer commande aux Japonais au plus tard en mars.

Les métallurgistes américains seront sans contrat de travail à compter d'août prochain. On se rappellera que, à l'automne, les dirigeants du Syndicat des métallos avaient conclu un nouveau contrat de travail avec les aciéristes. Ce contrat avait été unanimement rejeté par la base, en dépit d'une recommandation en faveur de son acceptation de la part des dirigeants syndicaux.

Depuis lors, de nombreux observateurs s'attendent à une négociation difficile, l'été prochain, qui pourrait provoquer des grèves longues et difficiles. Et, c'est pour en prévenir les effets, que les dirigeants de GM envisagent de se procurer l'acier dont ils ont besoin au Japon. Et, à cause des délais de fabrication et de livraison de cet acier, ils arrêteront leur décision en mars.

Actuellement, les inventaires d'acier du premier constructeur américain d'automobiles sont à leur plus bas niveau et ne dépassent cinq jours de production.

Quant au pacte de non-grève que pourraient accepter les métallos américains, il porte le nom de Experimental Negotiating Agreement et pourrait avoir une durée de dix ans.

Duhaime refuse de voir la presse

MATANE — Pour une deuxième année consécutive, le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Duhaime, a refusé de rencontrer les journalistes du Cercle de presse de Matane.

Après avoir décliné une première invitation en mai dernier, Duhaime vient de refuser de nouveau de participer à un déjeuner de presse, organisé par le Cercle de presse et prévu pour le 12 janvier.

Pourtant, le ministre Duhaime est encore responsable de la plupart des dossiers importants qui touchent le développement régional de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

À l'heure où l'industrie du sciage et des pâtes et papiers connaissent de sérieuses difficultés, alors que le secteur minier est encore plus durement touché par la récession et que les pertes d'emplois se comptent par mil-

liers, le Cercle de presse de Matane affirme que le ministre Yves Duhaime a le devoir d'informer la population régionale des intentions de son ministère, celui de l'Énergie et des Ressources.

Pour justifier sa décision de ne pas se présenter à Matane, Duhaime, par la voix de son attachée de presse, Rita Poulin, a indiqué qu'il serait plus approprié de faire coïncider une rencontre du ministre avec le Cercle de presse, avec une éventuelle visite que M. Duhaime pourra faire dans la région.

La dernière visite du ministre Duhaime à Matane remonte à février 1978, alors qu'il était ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

M. Duhaime vient de refuser de se rendre à Price, pour y rencontrer les citoyens qui font face à la fermeture de la seule usine de l'endroit.



par Lucien LATULIPPE

justice

Non coupable

Jacques "Marco" Labrecque, de Sainte-Lucie de Montmagny, a été déclaré non coupable mardi par un jury pour cause d'aliénation mentale. Il était accusé du meurtre de Robert Bisson, âgé de 32 ans, dont le chalet était situé en face de celui de l'accusé.

En conséquence, le juge Ivan Mignault, président de ce procès qui a eu lieu au palais de justice de Montmagny, a-t-il confié le prévenu à l'hôpital Robert-Giffard pour y être interné tant et aussi longtemps que nécessaire, selon le bon vouloir du lieutenant-gouverneur du Québec.

Agé de 38 ans, Labrecque qui était représenté par Me Richard Grenier a admis avoir tué M. Bisson, mais deux psychiatres sont venus déclarer au jury qu'au moment de poser ce geste, l'accusé n'était pas responsable de ses actes. Me Réjean Boulet était le procureur de la Couronne dans cette cause.

Le meurtre de M. Bisson qui demeurait à Charlesbourg, est survenu le 15 mai dernier. Il a été abattu d'un coup de fusil de calibre 12 alors qu'il se trouvait dans son chalet.

Le drame s'est déroulé vers midi et demi. Bisson et Labrecque étaient de vieilles connaissances. Un voisin a entendu le coup de feu et il est accouru pour trouver M. Bisson blessé sur le plancher de son chalet. Labrecque s'est barricadé dans son chalet et il a été délogé par des agents de la Sûreté du

Québec qui ont mis quelques heures pour le persuader de se rendre.

Deux ans

Mario Quenneville, âgé de 27 ans, de Saint-Jérôme, au nord de Montréal, a été condamné à deux ans moins un jour de détention. Il a avoué sa culpabilité aux accusations de vol qualifié, séquestration et déguisement. La sentence a été prononcée par le juge Charles Cliche et Me Martin Chabot était procureur de la Couronne dans cette cause.

Le vol avait eu lieu au motel Kennedy, de Saint-Georges le 28 mars dernier. Trois individus s'étaient emparés d'une somme de \$5.000. Les deux autres accusés, Gilles Roy, âgé de 38 ans et Richard Bernatchez, âgé de 19 ans, de Saint-Jérôme également, ont aussi reconnu leur culpabilité et leur sentence a été reportée au 11 mars prochain.

Le trio avait été rejoint par la Sûreté du Québec au moment où l'un d'eux se préparait à s'enlever pour la Floride. Environ \$3.000 avaient été récupérés.

Gâteaux Vachon — négociations

SAINTE-MARIE DE BEAUCE (PC) — Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des 650 employés de la compagnie Vachon, à Sainte-Marie de Beauce semblent aller bon train.

Les parties patronale et syndicale se sont rencontrées une sixième fois, mercredi et se réuniront à nouveau aujourd'hui.

SOLDE D'ÉCOULEMENT DE JANVIER

ÉPARGNEZ \$300. \$500. \$800. \$1500. ET PLUS!
CERTAINES FOURRURES SONT À MEILLEURS PRIX QUE L'AN DERNIER!

RAT MUSQUE Naturel	998\$	RENARD De Norvège	1 998\$	LOUP Garni renard	2 698\$	PALETOTS POUR HOMMES	
BOREGO Garni Renard	1 298\$	VISON RANCH Peaux allongées	1 998\$	VISION Peaux allongées	2 798\$	RAT MUSQUE Teint loutre	1 598\$
CASTOR Long poil	1 398\$	LOUP Naturel	1 998\$	LOUP garni de renard	3 398\$	CASTOR Long poil	1 698\$
RAT MUSQUE Naturel ou teint	1 398\$	CHAT SAUVAGE Peaux allongées	1 998\$	RENARD Teint lynx	3 398\$	CHAT SAUVAGE	1 998\$
VISION Ranch	1 698\$	CASTOR Rasé	2 398\$	CHAT Lynx	3 598\$	LOUTRE Naturelle	2 398\$
CHAT SAUVAGE Peaux allongées	1 698\$	VISION Brun croisé - chevrons	2 598\$	VISION Femelles peaux allongées	3 898\$	LOUP Naturel	2 998\$
PHOQUE D'Alaska	1 998\$	LOUTRE Poils longs	2 598\$	VISION Femelles Ranch ou Demi-Buff	4 498\$	VISION Ranch	2 998\$
		CHAT SAUVAGE Peaux allongées	2 698\$	VISION Bleu Iris	5 398\$		

LA QUALITÉ À VOTRE PORTÉE

25% DE RABAIS SUR CHAPEAUX DE FOURRURES

LA QUALITÉ À VOTRE PORTÉE

LES FOURRURES

125, rue St-Joseph est.
524-3541

STATIONNEMENT À CÔTÉ DU MAGASIN

Fermont

QUÉBEC RÉGIONAL

Côte-Nord: primes aléatoires

par Jean Didier FESSOU

PORT-CARTIER — Même si les conditions de travail et les salaires des métallos, à l'emploi des compagnies forestières de la région sont sensiblement pareils, certaines différences importantes peuvent survenir à l'occasion. Notamment lorsque ces entreprises, pour la plupart des filiales de multinationales américaines, procèdent à des réductions de personnel.

Ainsi, par exemple, la Compagnie minière IOC a payé des primes de cessation d'emploi aux employés syndiqués qu'elle a débauchés à Sept-Îles et à Schefferville, ces deux dernières années, mais a refusé d'inclure ses travailleurs saisonniers sur les comités de reclassement mis sur pied à ces occasions.

Et, de son côté, la Compagnie minière Québec-Cartier, une filiale à part entière de la puissante US Steel, a refusé de payer des primes de cessation d'emploi aux employés syndiqués qu'elle a débauchés à l'automne à Port-Cartier, Gagnon et Fermont, mais a accepté d'inclure ses travailleurs saisonniers sur le comité de reclassement mis sur pied à cette occasion et présidé par un Montréalais, M. Réal Jacob.

A ce propos, les politiques de la Compagnie minière Québec-Cartier sont sensiblement les mêmes que celles de Sidbec-Normines qui, toujours à l'automne, avait procédé à une cen-

taine de mises à pied et avait payé des primes de cessation d'emploi seulement à ses employés cadres. Les employés syndiqués n'avaient reçu aucune indemnité parce que, prétendait alors un porte-parole de l'entreprise, ils bénéficiaient d'un droit de rappel de plusieurs années.

Telle est la constatation établie ces jours derniers par LE SOLEIL au cours d'une brève enquête sur le sujet. Et, des informations transmises par le porte-parole de la Compagnie minière Québec-Cartier, M. Bruno Boissé, les faits sont les suivants.

A la fin de l'année dernière, la filiale de l'US Steel a débauché 54 cadres, 752 employés syndiqués et 123 employés saisonniers affectés à l'entretien de sa ligne de chemin de fer entre Port-Cartier et le Nouveau-Québec, soit un grand total de 929 personnes, alors qu'il n'en reste plus qu'environ 3,200 encore à l'emploi de l'entreprise.

Et, à la différence de la Compagnie minière IOC, l'entreprise de Port-Cartier n'a payé aucune prime de cessation d'emploi à ses employés syndiqués. Pourquoi? Parce qu'ils bénéficient d'un droit de rappel qui peut s'étendre, dans certains cas, jusqu'à cinq ans. Les seuls avantages dont ils ont profité consistent en l'allocation d'une prime de déménagement de \$600 en plus, du fait que l'entreprise s'est chargée elle-même du transport jusqu'à Port-Cartier des biens et effets de ses travailleurs débauchés.

De plus, à Fermont, l'entreprise a accepté certains arrangements pour que ceux qui voulaient demeurer sur place et continuer à conserver leurs maisons puissent le faire. Ces droits s'éteignent en même temps que les droits de rappel.

Mais, à la différence de la Compagnie minière IOC, elle a accepté d'inclure sur le comité de reclassement un groupe de 123 travailleurs saisonniers. Rappelons que la question des travailleurs saisonniers qui avaient été exclus des comités de reclassement de la Compagnie minière IOC fait actuellement l'objet d'un procès devant les tribunaux. Le ministère provincial du Travail ayant décidé de poursuivre l'entreprise dirigée par Me Brian Mulroney sur le sujet.

Quant aux employés de l'encadrement débauchés par la Compagnie minière Québec-Cartier et au nombre de 54, ils ont eu droit à des primes de cessation d'emploi lorsqu'ils n'étaient pas éligibles à une retraite anticipée. Mais, de préciser M. Bruno Boissé, ces primes ont été payées parce qu'ils ne bénéficiaient d'aucun droit de rappel au travail.

Il est à noter que la question des primes de cessation d'emploi payées par une entreprise et refusées par une autre a fait l'objet d'un traitement différent de la part du Syndicat des métallos. En effet, depuis plusieurs semaines, les dirigeants syndicaux mènent une lutte tambour battant

pour forcer la Compagnie minière IOC à payer des primes de séparation à ses employés saisonniers débauchés et n'a pas dit un seul mot sur le fait que la Compagnie minière Québec-Cartier n'en avait payé à personne parmi le personnel syndiqué mis à pied.

D'autre part, contrairement à ce qu'avancait une dépêche de la Presse canadienne câblée de Montréal la semaine dernière, ce ne sont pas 500 travailleurs à l'Iron Ore à Labrador City qui perdront leur maison parce qu'ils ont été débauchés. En effet, un porte-parole de l'entreprise, M. Jean-Pierre Maltais, a tenu à préciser aux médias régionaux que les travailleurs syndiqués débauchés ces derniers mois pour une période indéterminée conservaient tous leurs droits sur leurs maisons, notamment ceux de les occuper tant et aussi longtemps que leur droit de rappel au travail s'exercerait. C'est-à-dire sensiblement la même chose que celle dont bénéficient les travailleurs de la Compagnie minière Québec-Cartier débauchés à Fermont. Ces droits, du reste, sont précisés dans les conventions collectives de travail.

Et, à Labrador City, seuls une douzaine de cadres sont aux prises avec le problème d'avoir à rendre leur maison parce qu'ils ont perdu leur emploi. Et, d'affirmer l'entreprise, ce problème devrait être réglé d'ici un mois.



Le Soleil, René St-Pierre
GM veut se procurer de l'acier au Japon, car la compagnie craint une grève des métallurgistes, l'été prochain.

L'automobile GM américaine serait en acier japonais

par Jean Didier FESSOU

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Croyez-le ou non, mais les automobiles fabriquées aux États-Unis par General Motors Corporation pourraient l'être avec de l'acier acheté au Japon.

C'est le président du Syndicat des métallos, M. Lloyd McBride, qui a fait cette étonnante révélation, après avoir eu un entretien sur le sujet avec le président du premier fabricant américain d'automobiles, M. Roger Smith. L'information a été rapportée par l'Associated Press.

Et les choses sont si sérieuses que les métallos américains ont jusqu'à la fin du mois de février pour faire savoir à GM s'ils sont prêts à négocier un nouveau contrat de travail, cet été, qui ne serait pas marqué par un arrêt de travail et une rupture des approvisionnements.

Sans quoi GM commandera l'acier dont elle a besoin, environ 7 pour 100 du total de la production américaine, auprès des fournisseurs japonais. Et, pour recevoir l'acier au moment où elle en aura besoin, GM devra passer commande aux Japonais au plus tard en mars.

Les métallurgistes américains seront sans contrat de travail à compter d'août prochain. On se rappellera que, à l'automne, les dirigeants du Syndicat des métallos avaient conclu un nouveau contrat de travail avec les aciéristes. Ce contrat avait été unanimement rejeté par la base, en dépit d'une recommandation en faveur de son acceptation de la part des dirigeants syndicaux.

Depuis lors, de nombreux observateurs s'attendent à une négociation difficile, l'été prochain, qui pourrait provoquer des grèves longues et difficiles. Et, c'est pour en prévenir les effets, que les dirigeants de GM envisagent de se procurer l'acier dont ils ont besoin au Japon. Et, à cause des délais de fabrication et de livraison de cet acier, ils arrêteront leur décision en mars.

Actuellement, les inventaires d'acier du premier constructeur américain d'automobiles sont à leur plus bas niveau et ne dépassent cinq jours de production.

Quant au pacte de non-grève que pourraient accepter les métallos américains, il porte le nom de Experimental Negotiating Agreement et pourrait avoir une durée de dix ans.

Duhaime refuse de voir la presse

MATANE — Pour une deuxième année consécutive, le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Duhaime, a refusé de rencontrer les journalistes du Cercle de presse de Matane.

Après avoir décliné une première invitation en mai dernier, Duhaime vient de refuser de nouveau de participer à un déjeuner de presse, organisé par le Cercle de presse et prévu pour le 12 janvier.

Pourtant, le ministre Duhaime est encore responsable de la plupart des dossiers importants qui touchent le développement régional de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

Pour justifier sa décision de ne pas se présenter à Matane, Duhaime, par la voix de son attachée de presse, Rita Poulin, a indiqué qu'il serait plus approprié de faire coïncider une rencontre du ministre avec le Cercle de presse, avec une éventuelle visite que M. Duhaime pourra faire dans la région.

La dernière visite du ministre Duhaime à Matane remonte à février 1978, alors qu'il était ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

M. Duhaime vient de refuser de se rendre à Pricé, pour y rencontrer les citoyens qui font face à la fermeture de la seule usine de l'endroit.



justice

par Lucien LATULIPPE

Accusés de vols, deux jeunes hommes de la région de Rimouski ont écopé, chacun, d'un an de prison. Me Yvan Fortin était procureur de la Couronne et les sentences ont été prononcées par le juge Charles-B. Quimper.

Réal Soucy, âgé de 25 ans, de Sainte-Luce, a reconnu le vol qualifié de \$170 au ciné-parc de Sainte-Luce, le 25 octobre dernier, et quatre vols avec effraction. Son frère jumeau Ronald devait se présenter en cour, aujourd'hui, pour répondre aussi à des accusations de vols.

Arrêté la semaine dernière et impliqué dans 31 dossiers, Marcel Gagné, âgé de 21 ans, de Sainte-Blandine, a aussi reconnu sa culpabilité. Les délits ont été commis dans plusieurs municipalités de la région de Rimouski et le butin dont une bonne partie a été récupérée est évalué à \$15,000.

Sentence ajournée

La sentence de Simon O'Connor, âgé de 27 ans, des Grandes-Bergeronnes, dans la circonscription de Dubuc, a été ajournée au 11 février prochain par le juge Roch Lefrançois qui a exigé un rapport présentiel.

Le prévenu a reconnu sa culpabilité aux deux accusations qui pesaient sur lui, soit tentative de meurtre et avoir illégalement utilisé une arme à feu pour commettre un crime. Me Arnold Brochu est procureur dans cette cause qui est inscrite au palais de justice de Baie-Comeau.

Le crime s'est déroulé dans un hôtel des Escoumins, le 27 novembre dernier, vers 2h de la nuit. Armé d'un fusil de calibre .12 chargé d'une balle à chevrotines, O'Connor a menacé des clients et il a blessé une danseuse qui a dû être hospitalisée à Chicoutimi. La Su-

reté du Québec à Baie-Comeau a mené l'enquête policière.

Deux mois

Un jeune homme de Sainte-Blandine de Rimouski a été condamné à deux mois de prison, hier, par le juge Charles-B. Quimper au palais de justice de Rimouski. Claude Charron, âgé de 20 ans, a avoué sa culpabilité à trois accusations de vols par effraction.

Le prévenu était le complice de quatre adolescents qui ont aussi reconnu leur culpabilité devant le Tribunal de la jeunesse qui les a confiés au Directeur de la protection de la jeunesse.

Deux de ces quatre étaient accusés de deux vols par effraction et les deux autres, de deux vols qualifiés à Rimouski, l'un à la Tabagie du Roi et l'autre au dépanneur du Parc, les 8 et 10 novembre dernier.

Trois ans de pénitencier

À la suite d'un changement de venue, Réjean et Michel Quirion, âgés de 23 et de 24 ans, de Val-d'Or, en Abitibi, ont décidé d'avouer leur culpabilité à plusieurs accusations de vols au palais de justice de Roberval et ils ont écopé de trois ans de pénitencier.

Dans la série de vols qui leur étaient reprochés, il y avait celui du coffre-fort du magasin Sears de Rivière-du-Loup, le 11 novembre dernier. Une somme de \$1,966 avait été dérobée et elle a été recouvrée en presque totalité. La police municipale de Rivière-du-Loup et la Sûreté du Québec du même endroit avaient participé à l'enquête.

Pierrette St-Onge, âgée de 25 ans, de Val-d'Or, est aussi accusée d'avoir participé au vol de Rivière-du-Loup, et, à sa demande, son dossier a été transféré en Abitibi.

Un quatrième prévenu a été impliqué dans le même vol. Louis St-Onge, âgé de 27 ans, aussi de l'Abitibi, a avoué sa culpabilité devant le juge François Tremblay au palais de justice de Rivière-du-Loup et il avait été condamné à un mois de prison. Me André Rompré était procureur de la Couronne au dossier à Rivière-du-Loup.

SOLDE D'ÉCOULEMENT DE JANVIER

ÉPARGNEZ \$300. \$500. \$800. \$1500. ET PLUS!
CERTAINES FOURRURES SONT À MEILLEURS PRIX QUE L'AN DERNIER!

RAT MUSQUE Naturel	998\$	RENARD De Norvège	1 998\$
BOREGO Garni Renard	1 298\$	VISON RANCH Peaux allongées	1 998\$
CASTOR Long poil	1 398\$	LOUP Naturel	1 998\$
RAT MUSQUE Naturel ou teint	1 398\$	CHAT SAUVAGE Peaux allongées	1 998\$
VISON Ranch	1 698\$	CASTOR Rasé	2 398\$
CHAT SAUVAGE Peaux allongées	1 698\$	VISON Brun croisé - chevrons	2 598\$
PHOQUE D'Alaska	1 998\$	LOUTRE Poils longs	2 598\$
		CHAT SAUVAGE Peaux allongées	2 698\$

25% DE RABAIS SUR CHAPEAUX DE FOURRURES

LA QUALITÉ À VOTRE PORTÉE

LES FOURRURES

125, rue St-Joseph est.
524-3541

STATIONNEMENT À CÔTÉ DU MAGASIN

Prénom

QUÉBEC RÉGIONAL

Accessible aux gens de Beauré pour la saison 82-83

Etude sur la rentabilisation du stade couvert

par **Gérald OUELLET**

Depuis quelques mois, on entend un peu toutes sortes de commentaires concernant le stade couvert "Des Montagnards" à Beauré. Les informations qui sont véhiculées et retransmises parmi la population de la côte de Beauré diffèrent beaucoup de la réalité. C'est ce qu'a déclaré hier au SOLEIL M. Réal Rioux, président du conseil d'administration de ce stade couvert.

En effet, selon M. Rioux, certains parlent de fermeture pour la semaine prochaine, d'autres croient que c'est déjà fermé, d'autres disent que ça va

fermer l'an prochain, etc. Bref, de dire M. Rioux, tout le monde tire sa conclusion sans connaître le dossier et où il en est rendu.

Historique

Le stade couvert "Des Montagnards" fut inauguré le 20 mars 1979 et il dessert toute la côte de Beauré, il est situé à peu près au centre de la côte, à la limite entre les villes de Sainte-Anne-de-Beauré et de Beauré.

Ce stade couvert fut érigé grâce au concours et au support de beau-

coup de gens: les édiles, les bénévoles qui en ont fait la promotion, les caisses populaires qui ont participé au financement et enfin, et non les moins, les souscripteurs de dons ou détenteurs de parts dans la corporation. Une subvention gouvernementale a également été accordée.

Comme l'a indiqué M. Rioux, tout ce monde a cru à la réalisation d'un tel projet et tous sont à même de constater le bien-fondé et la nécessité d'un tel équipement sportif pour la côte de

Beauré.

Le projet est particulièrement original en ce sens qu'il est régional. Effectivement, un protocole d'entente entre les huit municipalités de la côte de Beauré (Beauré, L'Ange-Gardien, Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beauré, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges) a été signé pour déterminer la quote-part de chacune d'entre elles, les arrangements entre elles-mêmes et la corporation à but non lucratif qui administre le centre sportif et qui loue par bail emphytéotique ces aménagements.

Le financement

Le financement a lui aussi son originalité puisque toutes les caisses de la côte à l'exception de Boischatel et L'Ange-Gardien (ces municipalités se sont jointes au protocole d'entente le 21 mai 1981) y participent selon un prorata déterminé à l'origine.

Le solde de ce prêt fait conjointement par les caisses populaires était de \$368,000 au 30 juin 1982 alors que l'évaluation municipale est de \$1,054,490. Cette évaluation ne tient pas compte des équipements (valeur \$60,000) qui sont également donnés en garantie sur cette dette à long terme (10 ans).

Les souscriptions versées par la population totalisent \$370,000 et les subventions gouvernementales, \$150,000. L'avoir net des membres actionnaires est de \$365,000 au 30 juin 1982.

Depuis le début des opérations, des déficits se sont accumulés (1980: \$15,048, 1981: \$55,579 et 1982: \$46,769), totalisant \$110,000.

D'après M. Rioux qui est également gérant de la Caisse populaire de Saint-Ferréol-les-Neiges, les principes de base d'une saine gestion ont

amené les administrateurs du centre sportif à réaliser qu'il est impossible, à moyen terme, de rentabiliser le stade couvert si la structure financière actuelle n'est pas modifiée et ce, tant dans certains postes du bilan que dans l'état des revenus et dépenses.

Les solutions

Conscientes de la nécessité de ces installations, conscientes que le désir de toute la population est de maintenir ce service, les municipalités, les caisses populaires et la corporation ont formé un comité tripartite (deux représentants par organisme).

Le mandat qui lui a été donné est de mettre au point une solution globale aux problèmes de rentabilité de la corporation du centre sportif et ce, à partir des moyens dont dispose chacun des trois intervenants au dossier.

Les différentes hypothèses qui seront soumises et analysées par ce comité seront par la suite étudiées par chacun des intervenants afin d'en venir à une décision finale.

Les conclusions de ce processus d'analyse et de recherche seront connues plus tard, et d'ici là M. Rioux certifie que le stade couvert restera ouvert pour la saison 1982-1983.

Le Club d'initiation aux médias de la Rive-Sud organisera divers ateliers

par **Gilles PEPIN**

du bureau du Soleil LEVIS — Le Club d'initiation aux médias de la Rive-Sud de Québec a maintenant un local permanent situé au 109 de la rue Commerciale, à Lévis, où il prépare des ateliers de discussions au sujet de la télévision,

la radio et les journaux.

Le directeur du groupe, M. André Guay, a précisé que la permanence au secrétariat est assurée, depuis deux semaines, par deux secrétaires ayant été embauchés grâce au programme du bon d'emploi du gouvernement

provincial. Une salle d'ateliers pouvant accueillir une vingtaine de personnes, signifie la concrétisation du principe d'autonomie de l'organisme, dit M. Guay. Le local sert aussi de centre de documentation.

Le Club d'initiation

aux médias invite donc la population intéressée par le développement du sens critique à l'égard des organes d'information. Des animateurs ont déjà débuté l'inscription, en vue d'ateliers qui auront lieu en soirée, sur semaine, ainsi qu'en fin de semaine. Quatre clientèles sont visées: les enfants, les adolescents, les parents et les enseignants.

Pour travailler auprès des jeunes, le club vient de recevoir une subvention au montant de \$7,990 du gouvernement fédéral. Le thème du projet, "Jeunes téléspectateurs actifs", indique bien l'ambition d'éveiller le sens critique des enfants à l'égard des médias de masse, dont principalement la télévision.

Puissance de la télé

Le Club d'initiation aux médias a aussi annoncé la préparation d'ateliers particuliers, portant sur la puissance de la télévision et pré-vues pour le 14 janvier, à 19h30, ainsi que les 15 et 16 janvier, à 13h30.

Ce programme s'adresse plus spécialement aux parents et aux enseignants. Il est donné par l'Institut de radiotélévision pour enfants, en collaboration avec l'Association nationale des téléspectateurs.

Parce que la télévision a créé des habitudes d'écoute et un fond culturel sur lequel l'école et la

M. Guay dit aussi que la télévision est un outil extraordinaire d'éducation pour ceux qui sont vigilants et critiques. "Comprendre la puissance de la télévision, c'est un pas important vers la formation d'un nouveau téléspectateur."

Trois objectifs sont visés par ce programme: 1 — étudier les effets de la télévision sur les enfants et analyser la situation de la programmation destinée aux jeunes; 2 — favoriser la discussion sur le sujet; 3 — encourager les participants à étudier leurs propres habitudes de téléspectateurs et à rendre plus enrichissantes les heures que leur famille passe devant le petit écran.

L'Institut de radiotélévision pour enfants, par l'entremise de M. Benoît Robillard, et à l'invitation du Club d'initiation aux médias de la Rive-Sud, donnera d'autres séances semblables, à Québec, dans les mois prochains.

L'inscription et la participation à ces ateliers ne coûteront rien aux participants, a précisé M. André Guay. Un maximum de 20 inscriptions est établi pour

Télé-université en Beauce prépare ses cours d'informatique

par **Paul-Henri DROUIN**

SAINT-GEORGES — Ayant déjà annoncé son intention d'installer un terminal à Saint-Georges de Beauce, afin que les étudiants en informatique puissent se familiariser avec le fonctionnement d'un ordinateur, Télé-université tiendra une rencontre d'information, mardi soir prochain, à Saint-Georges de Beauce.

Le but de la réunion qui aura lieu à 19h au restaurant Le Saint-Bruno, au 10460, 1ère Avenue est, à Saint-Georges est de permettre aux gens intéressés d'en savoir davantage sur les cours offerts par Télé-université, pour la prochaine session.

En plus de l'informatique, a-t-on appris, Télé-université offrira d'autres cours, dont l'un est intitulé "La municipalité: un vécu, un projet". Il vise à permettre à l'étudiant d'acquies des connaissances sur divers aspects de la vie municipale et par le fait même, amener l'étudiant à mieux connaître sa municipalité.

D'ailleurs, plusieurs conférenciers, personnes-ressources de Télé-université et anciens étudiants seront présents à l'échange de vues avec la population beauceronne.

Rappelons que Télé-université s'adresse aux adultes en utilisant un

système de formation universitaire à distance et ce, en conformité avec les objectifs de l'éducation permanente et dans le prolongement des politiques d'accessibilité à l'enseignement universitaire énoncées par le ministère de l'Éducation.

Aussi, elle développe la formation à distance en s'appuyant sur les ressources du réseau d'établissements universitaires déjà existants et elle se limite à offrir des programmes visant des groupes d'adultes ou de professionnels.

Il s'agit de cours portant sur l'administration, l'économie, l'histoire et la psychologie.

À la rencontre d'information tenue à Saint-Georges, le 18 janvier, les sujets porteront principalement sur la condition féminine et la condition masculine, la santé, les langues, la municipalité, la publicité au Québec, l'environnement, etc.

Les personnes désireuses d'en savoir davantage sur Télé-université qui fête cette année son 10e anniversaire, peuvent communiquer sans frais à Québec, en signalant 1-800-463-4722, ou en s'adressant à Communication-Québec, au bureau de Saint-Georges à 227-1134.

Accusés d'un vol de \$2,000

Trois jeunes gens dans la vingtaine ont été arrêtés par la Sûreté du Québec relativement au vol qualifié de quelque \$2,000, avant-hier, à la Caisse populaire de Sainte-Christine de Portneuf.

Comparaissant devant un juge de la cour des sessions de la paix, hier après-midi, les trois accusés ont opté pour un procès devant jury et leur enquête préliminaire a été fixée au 23 mars prochain. En attendant, chacun a pu recouvrer sa liberté provisoire sous un cautionnement de \$1,000 souscrit par une personne solvable.

Le hold-up s'était déroulé vers 9h55. Deux individus portant cagoule et chacun armé d'un couteau ont forcé la gérante de la caisse à leur remettre quelque \$2,000. Ils ont pris la fuite dans une auto conduite par un complice.

Les trois suspects ont été retracés à leur domicile respectif, avant-hier soir, et une certaine somme d'argent a été récupérée. L'un d'eux demeure à Québec, et les deux autres, à Vanier. Ils ont été accusés de vol qualifié et de déguisement.

Aujourd'hui

Voyez le cahier publicitaire de **RADIO SHACK**

INSERE DANS CETTE ÉDITION

Harmonie DISQUES INC.



Gaston Fiset

Nouveau disquaire maintenant à Ste-Foy
(voisin de Place Laurier)



Denise Fiset

Aubaines d'ouverture
Disques classiques

Pathé - Emi - France - Série Cadre Noir.

Valeur de 16,98\$ pour 9,98 ch.

ou 2/ **16⁹⁸\$**

Série Cadre Noir

- 59-00952 - Beethoven: concerto no 3 - Claudio Arrau.
- 59-00995 - Bizet: Carmen (L'Arlésienne suite 1 et 2 - Karajan.
- 59-14197 - Bizet: Carmen (extraits) Los Angeles, Gedda, Beecham.
- 59-43099 - Brahms: symphonie no 3/ouverture Tragique - Giulini.
- 59-78046 - Chopin: œuvres pour piano - Samson François.
- 59-02348 - Dvorak: symphonie Nouveau Monde/Smekta: La Moldau - Karajan.
- 59-01924 - Dvorak/Saint-Saëns: concertos violoncelle - M. Rostropovich.
- 59-02568 - Fauré: Requiem - Barenboim et L'Orchestre de Paris.
- 59-11656 - Gershwin: Rhapsody in blue/Concerto en Fa - Wayenberg et Préte.
- 59-43184 - Gounod: Faust (extraits) - Los Angeles/Gedda/Christoff/Cluytens.
- 59-01851 - Grieg: Peer Gynt - Barbirolli.
- 59-01881 - Haendel: Le Messie (extraits) - Markerras.
- 59-43113 - Lalo: Symphonie Espagnole/Chousson: Poème - Yehudi Menuhin.
- 59-43109 - Liszt: Rhapsodies Hongroises 2 à 6/ Marche Rakocsy - Bokoshy.
- 59-43153 - Mahler: Kindertotenlieder / Lieder eines Fabrenden Gesellen - C. Ludwig.
- 59-00521 - Mendelssohn: Le songe d'une nuit d'été - Klemperer.
- 59-43114 - Mozart: Petite Musique de nuit/Les petits riens... - Marnier.
- 59-01847 - Mozart: symphonies no 40 et 41 "Jupiter" - Klemperer.
- 59-02631 - Orff: Carmina Burana - Prévins.
- 59-43115 - Ravel: Boléro/Rapsodie Espagnole/Valse/Pavane - Martnon.
- 59-00366 - Rodrigo: Concerto de Aranjuez - A. Diaz et Frühbeck De Burgos.
- 59-00512 - Rossini: Overtures - Herbert Von Karajan.
- 59-00627 - Schubert: Symphonie no 9 - Otto Klemperer.
- 59-43138 - Schubert: Lieder - Dietrich Fischer Diekau.
- 59-43355 - Schubert: Symphonie Inachevée/Weber: Invitation à la valse/Liszt: Préludes - Karajan.
- 59-00409 - Tchaikovsky: Le lac des cygnes/La belle au bois dormant - Karajan.
- 59-01210 - Tchaikovsky: symphonie no 6 "Pathétique" - Giulini.
- 59-03707 - Vivaldi: Les Quatre Saisons - Jakowicz et Maksymuk.
- 59-43117 - Romances pour violon - Yehudi Menuhin.
- 59-43044 - Placido Domingo airs d'opéras.
- 59-12022 - Zeffra pages immortelles (volume 2).
- 59-12021 - Zeffra pages immortelles (volume 1).

COFFRET MARIA CALLAS

54178/88 - Maria Callas ses récépissés 1954-1969 coffret de 11 disques, 1 livre de 192 pages texte des airs avec leur traduction française, nombreuses photos.

69,98\$

Valeur de 139,98\$

Visa - Mastercard acceptées

HARMONIE DISQUES INC.

1121, rue Jean Dequen, Ste-Foy, Qué. — 656-9211

(stationnement près du magasin)

MEUBLEZ VOS REVES AVEC CE MODELE GALAXI 120



Offre spéciale de lancement **595\$**
N.B. Boîte de lit et matelas en sus

25% à 40% DE REDUCTION sur les prix de détail GAUDET marqués en magasin. (Mobilier de salon, de cuisine et de chambre à coucher).

Mobilier de chambre modulaire avec coin de rangement ouvrant. Couleur blanc seulement, avec bandes décoratives en gris et chrome. Le tout peut se vendre séparément. Accessoires en sus.

AMEUBLEMENT COMPLET: CUISINE, SALON

ET CE MOBILIER DE CHAMBRE **1 995\$**

LES AMEUBLEMENTS **GAUDET** ET FRERES INC.

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec — 681-6054

la grande vente finale

50% de réduction

sur tous nos complets, vestons sport et paletots en magasin

Chez Garneau, la qualité et le style se portent à des prix trépidants!

les 13, 14 et 15 janvier à **PLACE FLEUR DE LYS SEULEMENT**

GARNEAU

...le nom à porter!

Place Laurier, Place Fleur de Lys, Mail St-Roch.

Parizeau compte sur \$3 milliards d'investissements

Au moment où le Québec vient de perdre 200.000 emplois en un an, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, compte sur le démarrage d'une dizaine de gros projets industriels qui pourraient entraîner des investissements de l'ordre de \$3 milliards, pour relancer l'économie et créer de nouveaux emplois. Dans une entrevue accordée au SOLEIL, M. Parizeau évoque la perspective d'une reprise modérée pour 1983.

page A-13

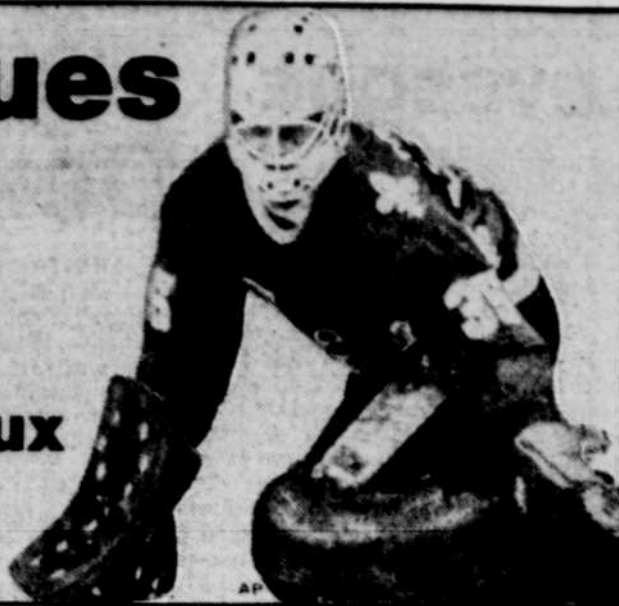


Le Soleil, Jean Vallières

Les Nordiques n'ont lancé que 9 fois

Bouchard merveilleux malgré la défaite

page C-1



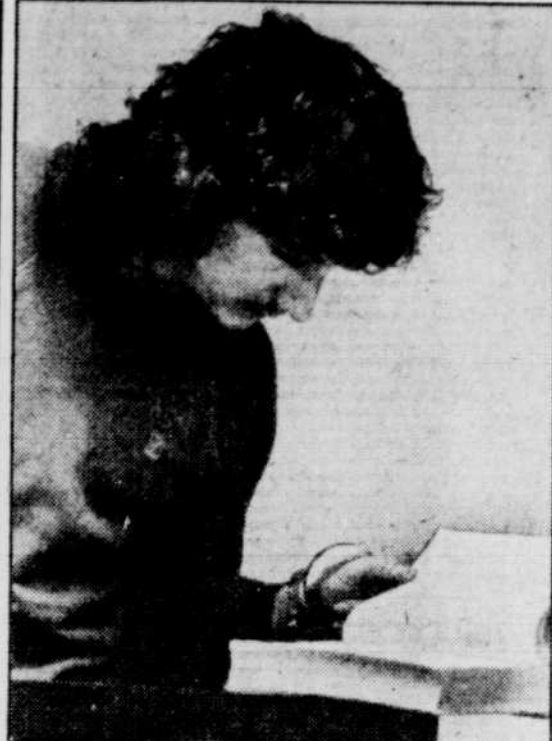
guy rouleau
opticien d'ordonnances

LE SOLEIL

87e année, no 14
54 pages 4 cahiers

QUÉBEC, JEUDI 13 JANVIER 1983

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.10
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 35c



Le Soleil, Jean Vallières

Pendant que son avocat tentait de convaincre le coroner de ne pas le faire témoigner, Christian Gagnon donnait des signes d'indifférence, passant un moment à lire la Bible.

Meurtre Lachapelle Gagnon nie tout

par Michel TRUCHON

Christian Gagnon est revenu hier sur toutes les déclarations faites aux policiers depuis son arrestation le 23 décembre dernier et a nié avoir assassiné France Lachapelle.

Dans un témoignage confus et décousu fait hier à l'enquête publique tenue par le coroner Maurice Lagacé, Gagnon a soutenu qu'il avait inventé une histoire pour que sa photo paraisse dans les journaux et pour avoir de la publicité pour faciliter la formation d'un nouveau parti politique.

Le jeune homme de 26 ans a dit qu'il n'avait jamais rencontré France Lachapelle, qu'il ne la connaissait pas, qu'il ne connaissait pas son adresse. Tout cela après avoir dit qu'il était amoureux d'elle, qu'elle avait les cheveux blonds et longs.

La version qu'il a fournie aux enquêteurs, immédiatement après son arrestation, l'avant-veille de Noël, est complètement différente.

Le sergent-détective Jacques Simoneau, de la police de Québec, a raconté au coroner qu'au cours de l'interrogatoire, Gagnon a affirmé qu'il

Voir page A-2, GAGNON
Autre texte, page A-3

Lévesque veut voir les chefs syndicaux

par Réjean LACOMBE

A 13 jours du déclenchement du mouvement de grèves illimitées dans le secteur public, le premier ministre René Lévesque s'est dit prêt, hier, à rencontrer, au cours des prochains jours, les chefs des trois centrales syndicales CSN-FTQ-CEQ dans le but de discuter avec eux de l'épineuse question des négociations dans les secteurs public et parapublic.

Au cours de sa réunion d'hier, les membres du Conseil des ministres n'ont guère mis de temps, semble-t-il, à faire le tour de ce dossier.

Après avoir expliqué que le Conseil des ministres avait effectué un examen de la situation tout en tenant compte de la situation économique actuelle, M. Lévesque a ajouté que "l'unanimité s'est faite rapidement sur la nécessité de maintenir l'essentiel de la loi 105".

Tout en reprenant les propos qu'il avait tenus au cours de la journée de

mardi, le premier ministre a expliqué qu'il n'était pas question que le gouvernement ajoute de nouvelles sommes d'argent aux montants déjà prévus dans les décrets.

Il a évoqué, une fois de plus, la possibilité de discussion autour de "certains aménagements" qu'il n'a pas identifiés, préférant en faire part prioritairement aux chefs syndicaux. Toutefois, M. Lévesque a qualifié ces aménagements d'intéressants.

Une des perspectives qui s'ouvre lors de cette prochaine rencontre avec les dirigeants syndicaux, touche le maintien et la création d'emplois. "Dans ce contexte, d'ajouter le chef du gouvernement, il est tout à fait normal que l'on rencontre nos interlocuteurs syndicaux pour voir l'ensemble de ce tableau et dégager des perspectives."

C'est dans ce cadre restreint que M. Lévesque entend rencontrer, au

Voir page A-2, LÉVESQUE

Affaires sociales: les patrons en désaccord

page A-4



Kiss donne son show...

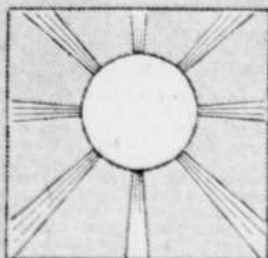
page B-4

...et les pentecôtistes prient

page A-3

sommaire

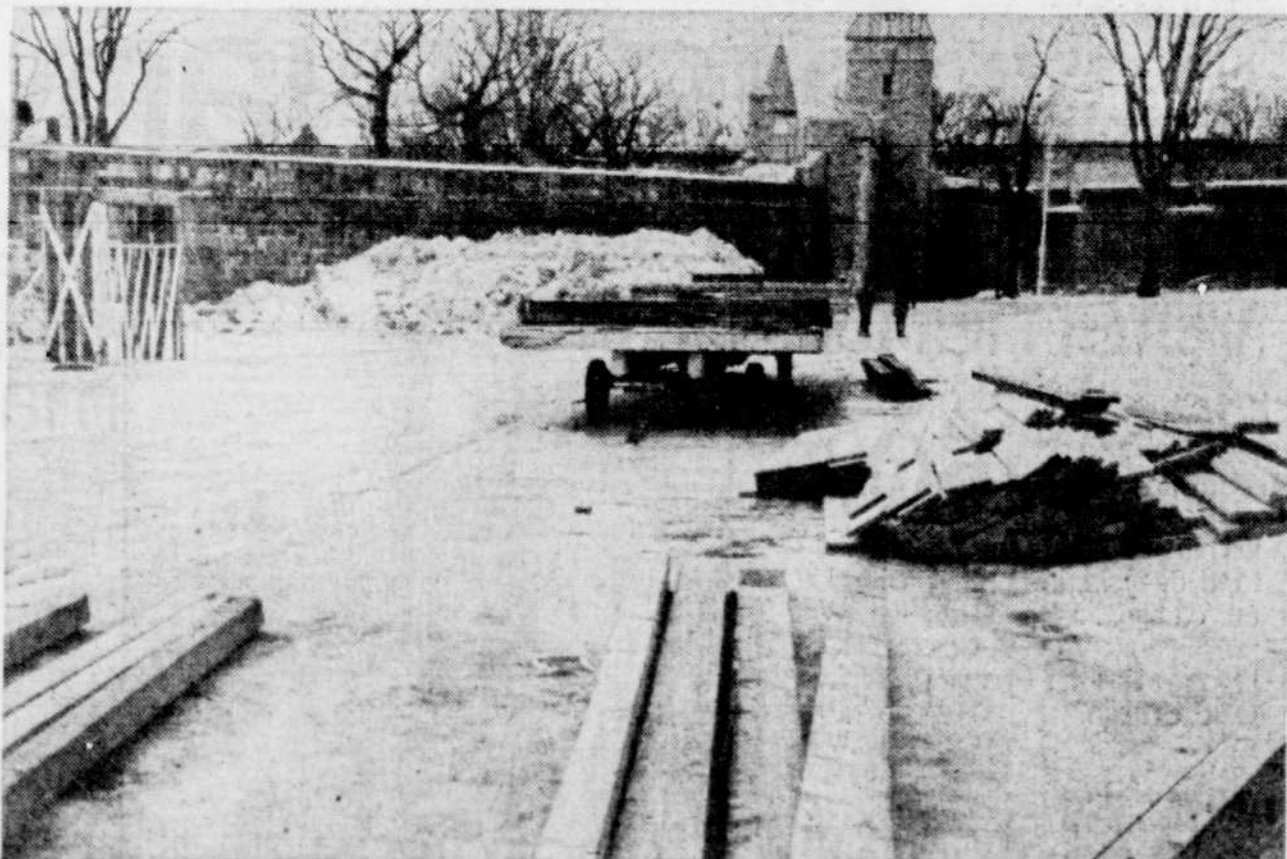
Annonces classées	D-8 à D-12
Arts et spectacles	B-4 à B-6
Bandes dessinées	D-3
Bridge	D-12
Carrières et professions	D-3
Décès	D-13
Economie-finances	D-1 et D-2
Editorial	A-14
Feuilleton	B-6
Horoscope	D-10
Information régionale	
Loterie	A-6 à A-8
Monde	A-2
Mot mystère	D-4 à D-14
Mots croisés	D-9
Où aller à Québec	D-11
Page des lecteurs	B-6
Page documentaire	A-15
Patron	A-13
Sport	D-9
Télévision	C-1 à C-7
	B-4



Généralement ensoleillé, aujourd'hui. Minimum de moins 25 et maximum de moins 10. Demain, généralement nuageux à Québec et beau dans l'Est.

détails, page D-8

Carnaval: faute de neige, un palais en polystyrène!



Un tas de neige grisâtre et brunâtre a été transporté sur l'emplacement du palais de neige, en début de semaine. Mais il a plu depuis et elle ne pourra pas être utilisée.

Le Soleil, René St-Pierre

par Guy DUBE

L'absence totale de neige dans la Capitale de la Neige cause de sérieux maux de tête aux autorités du Carnaval de Québec.

Dans deux semaines, le royaume de Bonhomme Carnaval devra être fin prêt pour accueillir les 16 pays participant au concours international de sculpture sur neige. Mais voilà! Il n'y a pas de neige. Ni pour le palais de neige, ni pour les 16 blocs à être sculptés.

Un directeur de l'exécutif du Carnaval de Québec, Pierre Ouellet, a indiqué au SOLEIL, hier, que tout a été prévu au cas où la manne blanche ne ferait pas son apparition.

Au lieu de neige, le palais serait construit en contreplaqué recouvert de panneaux de polystyrène blanc ("styrofoam" blanc). En dernier ressort, de la neige artificielle pourrait être soufflée sur le palais, à l'aide de canons à neige comme on en voit dans les pentes de ski, à la condition, bien sûr, qu'il fasse froid et que cette neige artificielle ne fonde pas.

Fort heureusement, ajoute le président Ben Desrosiers, l'utilisation du bois a été fortement

Voir page A-2, CARNAVAL
Autre texte, page B-7



M. Nikolai PODGORNÝ

Décès de Podgorny

MOSCOU (AFP) — M. Nikolai Podgorny, ancien chef de l'Etat soviétique, est décédé mardi à Moscou, à l'âge de 79 ans, a annoncé hier le Soviet suprême de l'URSS.

M. Podgorny avait exercé les fonctions de président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS (chef de l'Etat) de 1965 à 1977. Il avait été limogé du bureau politique du PCUS le 25 mai 1977 et, en juin de la même année, avait été remplacé au poste de chef de l'Etat par M. Leonid Brejnev.

M. Podgorny, était l'ultime
Voir page A-2, PODGORNÝ

tirage le samedi à
17h55 aux réseaux
TVA et CTV



GROS LOT CETTE SEMAINE

1 170 000\$

APPROXIMATIF

JOUEZ
LE GRAND
JEU!



LÉVESQUE

(Suite de la première page)

cours des prochains jours, MM. Louis Laberge (FTQ), Yvon Charbonneau (CEQ) et Donatien Corriveau (CSN). M. Lévesque n'a pas voulu fixer de date précise quant à la tenue de cette rencontre au sommet. Il a expliqué qu'il tenterait d'entrer en communication avec les chefs des trois centrales le plus rapidement possible dans le but de fixer la date de la rencontre.

Même si tout le dossier des négociations entre le gouvernement et le Front commun sera abordé lors de cette rencontre, M. Lévesque indique clairement que les discussions qu'il aura avec MM. Corriveau, Charbonneau et Laberge, s'inscriront dans le contexte de la crise économique.

C'est tout à fait par hasard que quelques journalistes ont pu rencontrer M. Lévesque à la suite de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres. Sans que personne ne le sache, le chef du gouvernement a assisté à l'assise ministérielle hier après-midi, de son ministre délégué au Commerce extérieur, M. Bernard Landry, au bureau du lieutenant-gouverneur.

Quoi qu'il en soit, c'est l'une des premières rencontres formelles à être tenues entre le chef du gouvernement québécois et les dirigeants des trois centrales syndicales depuis près d'un an. Au cours des derniers mois, M. Lévesque a eu des entretiens séparés avec quelques-uns d'entre eux. L'automne dernier, il devait rencontrer MM. Corriveau et Laberge dans le but de discuter avec eux du programme Corvée-habitation.

GAGNON

(Suite de la première page)

avait tué France Lachapelle, utilisant un couteau et des aiguilles à tricoter.

L'autopsie a révélé que la jeune comédienne, assassinée le 22 octobre 1980, avait reçu deux coups de couteau au dos et une autre blessure à la poitrine, possiblement à l'aide d'une aiguille ou d'une broche. Deux des coups ont perforé le cœur. La jeune femme a aussi été étranglée. Son corps était étendu sur son lit auquel on a mis le feu.

Dans la courte déclaration qu'il a écrite et signée le 23 décembre, Christian Gagnon dit qu'il a tué la jeune femme de la rue Latournelle parce qu'elle avait refusé de faire l'amour. Il dit qu'il l'a poignardée, ligotée, violée puis qu'il a répandu de l'essence sur elle et qu'il a mis le feu.

Selon le détective Simoneau, Gagnon a été beaucoup plus précis dans sa déclaration verbale. Le suspect précisait notamment qu'il avait utilisé deux sortes de corde pour ligoter sa victime, une volée sur un chantier de construction et une autre trouvée dans l'appartement. En fouillant les lieux, les policiers n'avaient trouvé qu'une sorte de corde dans le logement, mais le corps était ligoté avec des liens différents.

Après avoir fait ces déclarations, Gagnon a été amené au 540 Latournelle. L'appartement a été loué à un autre locataire qui a apporté des modifications. Gagnon a dit qu'il était déjà allé à une fois et que les lieux avaient changé depuis. "Ce mur-là n'était pas là et le lit n'est pas au

Procès des généraux

Dextrase soutient qu'il a été mal interprété

MONTREAL (PC) — "La guerre ne s'est pas limitée à six heures à Dieppe", a déclaré hier l'ex-chef d'état-major, le général à la retraite Jacques Dextrase, co-défendeur lors du procès pour libelle intenté par le héros du débarquement de Dieppe de 1942, le brigadier à la retraite Dollard Ménard.

M. Ménard, âgé de 69 ans, poursuit M. Dextrase et un autre ex-chef d'état-major, le général à la retraite Jean-Victor Allard, pour des dommages et intérêts évalués à \$400,000 à la suite de commentaires qu'ils avaient faits lors d'une conférence de presse au cours de la campagne référendaire de 1980.

Après que M. Ménard eut annoncé qu'il favorisait le parti oui, M. Dextrase, âgé de 63 ans, et M. Allard, âgé de 69 ans, se sont prononcés en faveur du non lors d'une conférence de presse tenue dans l'est de Montréal.

Rires

M. Allard avait critiqué une ébauche de système de défense pour un Québec indépendant attribué à M. Ménard, et M. Dextrase avait provoqué les rires de l'assistance en lançant: "Dollard a été blessé cinq fois, vous savez. Donc, je ne veux voir personne s'émouvoir trop fort de ce qu'il a pu dire."

Hier, M. Dextrase a déclaré au juge Jules Beauregard, de la cour

supérieure, que la mention des cinq blessures de M. Ménard avait été comprise par les vieux soldats présents comme une allusion aux chevrons portés par les soldats pour souligner leurs blessures au combat.

Quand Me Guy Bertrand, l'avocat de M. Ménard lui a demandé si M. Ménard, alors lieutenant-colonel, pouvait être tenu comme le héros de Dieppe, M. Dextrase a répliqué: "Personne ne nie que Dollard et les autres ont fait du bon travail. Mais la guerre n'est pas que les six heures de Dieppe. Il a bien commandé, s'est occupé de ses hommes, a ramené à la plage tous ceux qu'il pouvait mais n'est pas retourné au feu après."

Décoré

M. Ménard a reçu la Distinguished Service Order britannique et la Légion d'honneur pour avoir continué à se battre et à diriger le feu antiaérien après avoir été blessé.

Quand on lui a demandé si les exploits de M. Ménard en avaient fait une "sorte d'idole des soldats canadiens", M. Dextrase a noté qu'il n'était pas porté sur l'idolâtre.

Pressé par Me Bertrand de se prononcer sur la valeur de la DSO de M. Ménard, M. Dextrase (qui a vu le feu en Normandie en 1944 ainsi que pendant la Guerre de Corée), a répliqué, quelque peu cinglant: "J'en ai deux. J'en suis fier, je les ai méritées tout comme Dollard."

Plus tôt hier, un ex-officier des Fusiliers Mont-Royal a affirmé à la cour que M. Ménard n'avait pas eu toutes les promotions auxquelles il aurait eu droit dans l'armée canadienne parce que c'était un Canadien français qui défendait ses compatriotes.

M. Albert Cadotte, âgé de 61 ans, sergent-major régimentaire des FMR sous les ordres de M. Ménard après Dieppe, a affirmé que son ex-commandant était "un grand soldat,

très compétent et d'une grande dignité."

Contre-interrogé par Me Philippe Gélinas, M. Cadotte n'a pas donné d'exemple de ses dires, et a admis qu'il croyait que le sort des francophones s'était amélioré ces dernières années dans les Forces canadiennes.

Bien que la défense écrite de MM. Dextrase et Allard allègue que M. Ménard n'a jamais été promu général, M. Dextrase a parlé de M. Ménard comme du "brigadier-général", au début de sa déposition.

Un ex-aumônier militaire, M. Ar-

mand Coulombe, a affirmé que "Ménard n'avait pas peur de montrer qu'il était un Canadien français et il était considéré comme un défenseur des Canadiens français".

Plus tôt, deux des plus importants prélats catholiques du Québec avaient déclaré à la cour que M. Ménard jouissait d'une "excellente réputation" avant la campagne référendaire.

Le cardinal Maurice Roy, âgé de 77 ans, a rappelé qu'il avait rencontré M. Ménard pour la première fois dans un train hospital qui le ramenait de

Dieppe. Un quart des 5,000 hommes de la force alliée a été tué ou blessé.

Le cardinal Roy a affirmé que la réputation militaire de M. Ménard était excellente et le fait qu'il ait été nommé commandant des FMR avant Dieppe militait en ce sens.

Selon Mgr Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec, M. Ménard était "un héros parce qu'il avait montré beaucoup de courage".

"La Providence était avec lui", a conclu l'évêque, "parce qu'il est revenu vivant de l'enfer de Dieppe".



Parmi les quelque 10,000 mordus du groupe Kiss qui s'exécutait, hier, au Colisée, certains spectateurs étaient déguisés et arboraient les couleurs de leurs idoles.

Contemporaine



vente manteaux en
mouton retourné
399.95

procurez-vous le meilleur modèle de la saison à un prix exceptionnel! avec capuchon en brun foncé ou beige. 8 à 14. rég. 499.95

Contemporaine



vente manteaux en
duvet 139.95

plusieurs modèles au choix dont un illustré. manteaux en 70% duvet et 30% plumes de canard. couleurs et grandeurs assorties de 6 à 14 en gris acier, taupe ou toast. rég. 210.00

vente de janvier

la qualité simons... des prix exceptionnels dans tous les rayons!

vêtements
de ski
réduction jusqu'à 50%

les plus beaux vêtements de ski de fond et alpin, importés de France ou d'Italie... les noms les plus prestigieux: V de V, Colamr, HCC, Lafont, S + L, Pedigree, Alpine, Odlo, Smash.

vente

col roulé twik
9.99

chandails col roulé en acrylique uni ou en polycoton à rayures. couleurs et grandeurs assorties.

chemises
de nuit 29.95

chemises de nuit style grand-père en coton oxford rayé rouge ou bleu sur blanc p.m.g. rég. 38.00

Contemporaine®
vente

manteaux 199.95

variété de manteaux en lainage, popeline doublée de simili fourrure, tweed et blousons en cuir. couleurs et grandeurs désassorties. rég. jusqu'à 495.00

achat spécial

accessoires
beauté B et D

des accessoires compacts aux formes stylisées. l'étui à cosmétique 5.99, la brosse à dents, la boîte à pilules 2.99, la brosse à cheveux, le miroir 3.99, le peigne 1.99



la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

deux heures de stationnement gratuit, place de l'hôtel de ville... demandez votre timbre au moment de votre achat.

CARNAVAL

(Suite de la première page)

accrue dans les plans originaux du palais du Carnaval 1983.

D'ailleurs, la construction du palais est déjà commencée à proximité des murs, en face de l'édifice de l'Assemblée nationale; on peut déjà y voir l'érection de quelques modules en bois. Le palais lui-même subira de nombreuses modifications cette année, précise Ben Desrosiers qui ne voulait pas en dire plus long hier.

Pour pallier l'absence de neige, des blocs de glace pourraient être utilisés pour la décoration et l'aspect hivernal, surtout dans les sections auxquelles le public aura accès. Les blocs de 300 livres de glace coûtent \$17 chacun et ils sont fabriqués à Montréal.

Si tout le palais était construit en glace, explique Pierre Ouellet, il coûterait quelque chose comme \$350,000. Le budget du palais du 29e Carnaval de Québec est de quelque \$60,000.

Quoi qu'il en soit, il ne reste que quelques jours aux dirigeants du Carnaval pour prendre une ultime décision. Mais le président Ben Desrosiers reste confiant: "Ça ne nous prendrait qu'une seule tempête et je ne vois pas pourquoi on ne l'aurait pas. Deux ou trois

jours plus tard, le palais serait terminé. S'il faut alors doubler ou tripler le nombre d'ouvriers, on le fera."

Sculpture sur neige

Quant au concours international de sculpture sur neige, il risque d'être sérieusement compromis, surtout si la pluie et la température douce reviennent dans deux semaines, comme c'était le cas cette semaine.

Il reste toujours la possibilité d'aller chercher de la neige, probablement dans le parc des Laurentides. Ce n'est certainement pas de la neige brune et grise, comme celle qui a été apportée par camions sur l'emplacement du palais en début de semaine, que les artistes oseront sculpter.

Quant aux sculptures de neige de la rue Sainte-Thérèse (rue du Carnaval), il y a fort à parier que les blocs de neige qui seront transportés sur place risquent, encore cette année, d'être colorés gris ou brun.

La région de Québec risque-t-elle, cette année, de perdre son titre de Capitale de la Neige pour celui de capitale du "styrofoam"?

PODGORNY

(Suite de la première page)

survivant (en disgrâce) de la "troika" historique qui avait évincé Khrouchchev en 1964.

Un an après la chute de Khrouchchev, il avait accédé à la direction collégiale de l'URSS, en qualité de chef de l'Etat, aux côtés de Leonid Brejnev, secrétaire général du parti, et d'Alexei Kossyguine, président du conseil des ministres.

Retiré ces dernières années à Kiev, ignoré des autorités, Podgorny était considéré avant sa mise à l'écart comme un "dur".

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 15h30
Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 16h30

647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

LA QUOTIDIENNE
(tirage de mercredi)

2-4-9-8

Numéro Boni:

773421

Informations: 643-8990

le mot
du jour

Fondamentalement

En voyant les termes "pension fund", on a tendance à les traduire par "fonds de pension". C'est un autre calque de l'anglais. La meilleure traduction de "pension fund" est caisse de retraite.

Pierre BELLEAU

LES RÉGIONS

Association touristique du Pays de l'Erable Le président démissionne

par
Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — En désaccord avec son directeur général, M. Yvan Fortin, le président de l'Association touristique du Pays de l'Erable (ATPE), M. Hugo Bernier, de Lévis, a été dans l'obligation de remettre sa démission.

en rapport avec des plaintes non fondées à l'endroit de M. Fortin.

C'est à la demande unanime des 17 membres du conseil d'administration de l'ATPE que M. Hugo Bernier, président de l'ATPE depuis juin 1982, a été invité à remettre sa démission.

Ce coup de théâtre

s'est produit à une récente assemblée du conseil d'administration, suite à un rapport présenté par un comité d'éthique professionnel formé de MM. Germain-Marie Lemay, de Lotbinière, Grégoire Bourdeau, de Saint-Jean-Port-Joli, Roger Paradis, de Notre-Dame-des-Pins, puis de Emilien

Soucy, de Frampton.

Ce comité d'éthique professionnel avait été mis en place par le conseil d'administration de l'ATPE afin d'enquêter sur certaines plaintes portées par Hugo Bernier, à l'effet que les relations de travail entre les employés de différents projets de l'ATR au nombre d'une

quinzaine et le directeur général de l'ATPE, M. Yvan Fortin, n'étaient pas bonnes.

L'un des objectifs de M. Bernier, a-t-on appris, était d'obtenir le congédiement de M. Fortin et de procéder à l'engagement de la secrétaire, Mlle Lucette Bilodeau, comme di-

recteur général de l'ATPE.

Ce n'est qu'après avoir rencontré MM. Hugo Bernier et Yvan Fortin, ainsi que les membres du personnel des projets de l'ATR et de l'ATPE, que les quatre membres du comité d'éthique professionnelle en sont venus à la conclusion suivante:

Étant donné que l'intégrité, la compétence et le dévouement du directeur général ainsi que les buts de l'ATPE n'ont jamais été menacés, M. Yvan Fortin demeure en place en tant que directeur général de l'ATPE avec plein pouvoir attaché à ce poste et l'entière autorité sur le personnel.

De plus, le comité en est venu à la conclusion que Hugo Bernier a outrepassé ses pouvoirs de président et s'est placé dans une position de conflit avec l'ATPE dont il était président, plus précisément avec les membres du conseil d'administration et le directeur général de l'ATPE en voulant, lors d'une assemblée, subitement modifier les procédures et les règlements de régie interne de l'ATPE.

Appelé à émettre ses commentaires, M. Hugo Bernier a tout simplement déclaré au SOLEIL, "qu'on lui a demandé de remettre sa démission en tant que président de l'ATPE", et n'a voulu faire aucun autre commentaire.

De son côté, le directeur général de l'ATPE, M. Yvan Fortin, a affirmé, hier, au SOLEIL, "qu'il était très satisfait du rendement de son personnel et tout particulièrement de sa secrétaire, Mlle Lucette Bilodeau", ajoutant "l'ATPE est en très bonne santé".

Tout ceci pour dire que les problèmes vécus par l'ATPE depuis quelques temps sont survenus au moment où le président démissionnaire Hugo Bernier, de Lévis, avait pris l'initiative de donner directement des directives au personnel des projets de l'ATR.

Le nouveau président de l'ATPE est M. Germain-Marie Lemay, maire de Lotbinière.



Une cinquantaine de jeunes fréquentent déjà le Centre d'aide et de prévention pour la jeunesse lévisienne. Des jeux et du mobilier ont été donnés par divers individus.

Un centre d'aide et de prévention pour la jeunesse

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Une expérience, qui peut devenir un exemple dans la région de Québec, vient tout juste de débuter sur la Rive-Sud, dans le but de favoriser les loisirs chez les adolescents et de diminuer ainsi la délinquance juvénile.

Le Centre d'aide et de prévention pour la jeunesse lévisienne a été inauguré sans tambour ni trompette, il y a trois semaines, dans le sous-sol d'un HLM sis au 204 de la rue Bossuet, à Lévis. La participation ne coûte rien et les animateurs travaillent bénévolement.

"Nous sommes conscients de la complexité de la condition et des problèmes que rencontrent les jeunes dans ces années difficiles. Mais nous croyons à la nécessité et aux bienfaits d'un tel centre de même qu'à la pratique sportive qui apporte l'épanouissement personnel, le bien-être physique et mental et favorise l'intégration sociale", déclare avec conviction le principal animateur, M. Jacques Talbot.

M. Talbot a 17 ans d'expérience comme animateur dans diverses activités de loisirs et d'intégration de personnes handicapées. Il a mentionné au SOLEIL que les locaux du centre sont déjà fréquentés par une cinquantaine de jeunes, dont les âges varient de 9 à 18 ans. Sur semaine, le centre est accessible, de 17h à 21h30 et les jours de congé scolaire, de 10h à 22h30.

Plusieurs jeunes y ont découvert leurs talents artistiques, en faisant eux-mêmes la décoration dans les quatre pièces du local fourni gratuitement. D'autres se sont aperçus qu'ils pouvaient faire des travaux de menuiserie et ils y ont construit quelques tables de jeu, dont l'une permet de jouer au Mississipi. Une patinoire extérieure a même été aménagée à proximité du local.

Collaboration

"Au début, certaines gens du quartier Louis-Frédette ont craint un tel rassemblement de jeunes; ils ont craint le bruit, etc... Nous leur avons expliqué notre projet. Nous avons établi des règlements et il semble maintenant que tout le monde soit rassuré", nous a confié Jacques Talbot.

Le Centre d'aide et de prévention pour la jeunesse (CAPJ) lévisienne s'appuie uniquement sur la collaboration. Les deux animateurs actuels, Jacques Talbot et Louis Gagnon, sont très encouragés par la participation de nombreuses personnes qui ont fourni gratuitement du mobilier et

des jeux.

Des clubs sociaux vont être bientôt sollicités pour ajouter d'autres contributions, notamment en argent, car si les animateurs acceptent de travailler sans rémunération, l'organisation et l'administration requièrent des fonds.

"Bientôt, nous l'espérons, nous allons pouvoir conclure une entente avec les autorités scolaires et faire bénéficier les jeunes de l'utilisation de gymnases", dit M. Talbot.

Des appuis formels ont déjà été donnés aux responsables du CAPJ, par la ville de Lévis, le service municipal des loisirs, la police municipale et le Centre des services sociaux. Une réunion de représentants de ces organismes a eu lieu justement hier après-midi, dans le but d'assurer une concertation ainsi qu'une coopération saine et efficace.

Surveillance discrète

L'initiative de mettre sur pied le CAPJ est d'abord venue du Centre des services sociaux et de la sûreté municipale de Lévis, après avoir observé une augmentation de la criminalité chez les jeunes. La police municipale y exerce une surveillance discrète et se dit prête à apporter toute l'aide possible pour que le centre atteigne son objectif.

L'animateur Jacques Talbot admet que le CAPJ s'est vu référer quelques délinquants. Il précise cependant: "Nous ne sommes pas ici pour aider seulement les jeunes qui ont des problèmes; notre tâche est aussi d'assurer la prévention". M. Talbot a signalé que la plupart des jeunes qui fréquentent le centre y sont allés d'eux-mêmes, parce qu'ils manquaient d'endroits pour s'amuser ou s'adonner à des loisirs qui leur plaisent.

Bien que l'expérience paraisse unique, Jacques Talbot se dit déjà si confiant des résultats, qu'il envisage la possibilité de créer d'autres centres semblables dans d'autres secteurs de la ville de Lévis, où les tendances à la délinquance juvénile semblent à la hausse.

"Il est important, soutient cet animateur, que le jeune ne soit pas obligé de voler pour obtenir ce dont il a besoin pour ses loisirs. Il veut une machine à boules, par exemple, nous allons en installer; il pourra jouer gratuitement, sans avoir à aller traîner dans les arcades."

"Si les gens continuent à nous aider, le CAPJ va devenir un exemple", conclut Jacques Talbot, qui est aussi volubile avec le visiteur intéressé qu'il est efficace comme ami des jeunes.



Quelques jeunes du CAPJ ont découvert leurs talents d'artistes en faisant la décoration des quatre pièces.

3 DERNIERS JOURS!

NOTRE GRANDE
VENTE
SEMI ANNUELLE
AUTRES RABAIS!

VÊTEMENTS-MODE

POUR DAMES

POUR HOMMES

ET ENFANTS.

ACCESSOIRES

CHAUSSURES

SACS A MAIN

LINGERIE

CADEAUX

JUSQU'À 50% DE RABAIS

AUSSI RABAIS DE 20%-50% SUR NOS SUPERS FOURRURES.

HOLT RENFREW
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • 2 HRS. STAT. GRATUIT • PLACE STE-FOY
H.R. OUVERT VENDREDI JUSQU'À 21 H.

Les Jeux du Canada 1983

Saguenay-Lac-Saint-Jean,
du 18 février au 2 mars '83

La compétition dans l'amitié

Ils sont des milliers, venant de tous les coins du pays, remplis d'espoir, désireux de se surpasser. Aux yeux de nos athlètes, les Jeux du Canada représentent l'occasion d'établir des liens d'amitié et de fraterniser au royaume de l'hospitalité, le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Bonne chance
à tous nos athlètes!



Gouvernement du Canada
Condition physique et Sport amateur

Government of Canada
Fitness and Amateur Sport

Canada

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• nécrologies et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

ALAIN (Wellie) — A l'Hôpital Laval, le 10 janvier 1983, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Alain, chauffeur de taxi et propriétaire d'une épicerie, époux de dame Jannette Genois. Il demeurait au 128, St-Jacques, St-Raoult. Les funérailles auront lieu jeudi le 13 janvier à 14h. Départ du funérarium de l'Anse.

ALAIN (Wellie) — A l'Hôpital Laval, le 10 janvier 1983, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Alain, chauffeur de taxi et propriétaire d'une épicerie, époux de dame Jannette Genois. Il demeurait au 128, St-Jacques, St-Raoult. Les funérailles auront lieu jeudi le 13 janvier à 14h. Départ du funérarium de l'Anse.

Coop. Funéraire Portneuf-Champplain 801, St-Joseph

ALAIN (Wellie) — A l'Hôpital Laval, le 10 janvier 1983, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Alain, chauffeur de taxi et propriétaire d'une épicerie, époux de dame Jannette Genois. Il demeurait au 128, St-Jacques, St-Raoult. Les funérailles auront lieu jeudi le 13 janvier à 14h. Départ du funérarium de l'Anse.

Coop. Funéraire Portneuf-Champplain 650, St-Louis

ALAIN (Wellie) — A l'Hôpital Laval, le 10 janvier 1983, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Alain, chauffeur de taxi et propriétaire d'une épicerie, époux de dame Jannette Genois. Il demeurait au 128, St-Jacques, St-Raoult. Les funérailles auront lieu jeudi le 13 janvier à 14h. Départ du funérarium de l'Anse.

Coop. Funéraire Portneuf-Champplain 650, St-Louis

ALAIN (Wellie) — A l'Hôpital Laval, le 10 janvier 1983, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Alain, chauffeur de taxi et propriétaire d'une épicerie, époux de dame Jannette Genois. Il demeurait au 128, St-Jacques, St-Raoult. Les funérailles auront lieu jeudi le 13 janvier à 14h. Départ du funérarium de l'Anse.

Coop. Funéraire Portneuf-Champplain 650, St-Louis

ALAIN (Wellie) — A l'Hôpital Laval, le 10 janvier 1983, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Alain, chauffeur de taxi et propriétaire d'une épicerie, époux de dame Jannette Genois. Il demeurait au 128, St-Jacques, St-Raoult. Les funérailles auront lieu jeudi le 13 janvier à 14h. Départ du funérarium de l'Anse.

Coop. Funéraire Portneuf-Champplain 650, St-Louis

ALAIN (Wellie) — A l'Hôpital Laval, le 10 janvier 1983, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Alain, chauffeur de taxi et propriétaire d'une épicerie, époux de dame Jannette Genois. Il demeurait au 128, St-Jacques, St-Raoult. Les funérailles auront lieu jeudi le 13 janvier à 14h. Départ du funérarium de l'Anse.

Coop. Funéraire Portneuf-Champplain 650, St-Louis

la loge 1730 de Québec des Moose et grand légionnaire 128, époux de dame Marie-Jeanette Villeneuve. Il demeurait sur la rue du Roi. Les funérailles auront lieu vendredi le 14 janvier à 14h. Départ de la Coop. Fun. de l'Anse 280, 8ème Rue à 13h40 pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Magella Villeneuve, M. et Mme Gaston Guay, M. et Mme Gilles Delage, M. et Mme René Villeneuve, M. Lucille Villeneuve et M. Gaston Villeneuve, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

CANTIN (Louis-Philippe) — A Québec, le 12 janvier 1983, est décédé M. Louis-Philippe Cantin, époux de dame Jeanette Antcl. Les funérailles auront lieu samedi le 15 janvier à 10h. Départ de la Coopérative Funéraire de l'Anse 280, 8ème Rue à 9h45 pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. Jeanne Bolduc, M. et Mme Roger Cantin (M. et Mme Roger Houde), Mme Germaine Lambert, M. Ernest Cantin, Mme Amanda Cantin, M. et Mme Georges Grenier (Cécile), ainsi que plusieurs autres beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines.

DORE (Joseph) — A Québec, le 11 janvier 1983, à l'âge de 96 ans, est décédé M. Joseph Dore, époux de dame Yvonne Lachance. Il demeurait au Domaine du Souvenir, Donnacona. Les funérailles auront lieu samedi le 15 janvier à 14h30. Départ du funérarium Roger Benoit & Fils Ltée 20 Pèrre Réaume Neuville à 14h15 pour l'église de Neuville et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Maurice Doré (Rose Grosleau), M. et Mme Raymond Doré (Pierrette Eournier), M. et Mme Ludovic Doré (Thérèse Frenette), M. et Mme Adrien Doré (Ida Adrien), son frère, M. Raoul Doré, sa sœur, M. Joseph-Charles Côté (Fernande), M. et Mme Armand Matte (Lucille), M. et Mme Georges Trotter (Gemma), M. et Mme Roland Godin (Lise), M. et Mme Noël Gingras (Jeannine), M. et Mme Jean Brouillette (Yolande), Sr Rita Doré s.s.c., son frère, M. Raoul Doré, sa sœur, M. Angeline Morency, ses beaux-frères et sa belle-sœur, M. Pierre Bélard, M. et Mme Ludovic Lachance, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Le salon sera ouvert à compter de 19h.

GAGNON (Dr. Anatole) — A Québec, le 11 janvier 1983, à l'âge de 53 ans, est décédé Dr. Anatole Gagnon, médecin conseil à la Régie de l'Assurance Automobile du Québec, époux de dame Marguerite Noël. Il demeurait à Loretteville. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 208 boul. l'Orme Neuvechâtel mercredi et jeudi, de 14 à 17h et de 19 à 22h, vendredi, de 9h à 10h45. Le service religieux sera célébré vendredi, le 14 janvier, à 11h, en l'église St-Ambroise de Loretteville et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 208 boul. l'Orme Neuvechâtel. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, sœurs, Yvette, Louise, Marie, et Chantal, son père, M. Joseph Gagnon, son beau-père, M. William Noël, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. Clément Gagnon s.c., M. et Mme Raymond Gagnon (Paul Morin), M. et Mme Laurent Gagnon (M. et Mme Patrice Caron (Thérèse), M. et Mme Guy Gagnon (Jeanne Pelletier), M. et Mme Joachim Gamache (Marthe), Mlle Yvette Gagnon, M. et Mme Jean-Marie Gagnon (Jeannine Richard), M. et Mme Georges-Ernest Noël (Florine St-Pierre), M. et Mme Elou Blais (Géraldine Noël), Sr. Thérèse Noël p.s.s., M. et Mme Jean-Berchans Noël (Patricia Flamand), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Il fit ses études classiques au collège Ste-Anne de la Poëtière et à la Faculté

de Médecine de l'Université Laval. Il pratiqua la médecine générale à St-Pamphile de l'Islet. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation Jeffery Hale, Centre Hospitalier Jeffery Hale, 1250 Chemin Ste-Foy, Québec, G1S 2L6. Pour renseignements 529-3371.

GENDRON (Maurice) — A Chicoutimi, le 11 janvier 1983, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Maurice Gendron, époux de dame Berthe Dion. Il demeurait au 292, Ave. Bégin, Chicoutimi. La dépouille mortelle est exposée en la résidence funéraire de la Maison Aubin Ave du Séminaire. Les funérailles auront lieu vendredi à 14h, en la cathédrale et l'inhumation au cimetière Saguenay. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Claude (Kathleen Cloutier), André (Jos Charest), Pauline (Lise Giroux), Bernard (Francine Morency), Marielle (Bernard Ouellet), ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, ainsi que ses petits-enfants. Prière de ne pas envoyer de fleurs, une dame bénévole de la Fondation Régionale de Chicoutimi sera au salon funéraire pour recueillir les dons. Direction Maison Aubin

GIGUERE (Simone Létourneau) — A l'Hôpital St-François d'Assise, le 11 janvier 1983, à l'âge de 65 ans et 9 mois, est décédée dame Simone Létourneau, épouse de M. Albert Giguère. Elle demeurait au 3598 Ch. Royal, Ste-Famille I.O. Les funérailles auront lieu samedi, le 15 janvier, à 14h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 738 av. Royale Beauport à 13h40 pour l'église de Ste-Famille I.O. et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Gilles Lortie (Colette), M. et Mme Jean-Claude Martin (Yvette), M. et Mme André Leclerc (Ginette Côté), M. et Mme René Leclerc (Juliette Jacob), sa belle-fille Nicole Mayrand épouse de feu Fernand Leclerc, ses frères et sœurs: Eugène, Jean-Baptiste, Arthur, Juliette (Sr Léonard des Soeurs Grises), Bernadette Verreault, Jeanne d'Arc Gauvin, Alfred, Marguerite Dufour, Luder, Cécile Lesage, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs, ses 12 petits-enfants, 1 arrière-petit-fils, neveux et nièces. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons pour la recherche à la Fondation des Maladies du cœur seraient appréciés. N.B. La dépouille mortelle sera exposée de 19h à 22h mercredi. Pour renseignements: 1-329-2222.

LEFRANÇOIS (Aldice) — A l'Hôpital Hôtel Dieu de Québec, le 9 janvier 1983, à l'âge de 91 ans et 8 mois, est décédée M. Aldice LeFrançois, époux de dame Marie-Anne Lafrance. Selon ses volontés, il a été confié au Crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec.

Un service sera chanté en l'absence du corps, samedi le 15 janvier à 15 heures, en l'église de Chateau Richer où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil ses enfants Lucienne, Fernand (Marie-Paule Brault), Mme Robert LeFrançois (Eliane Bolduc), Raymond Gidde (Gérard Duclos), Jeannine Brousseau, Jacques (Régina St-Hilaire), Marie-Paule, Mme Guy LeFrançois (Simone Côté), Rachel (Marc Labarre), Claude (Denise Blouin), Yvan (Carmène Drouin), ses belles-sœurs Mmes Camille Lafrance, Omer Lafrance, Jean-Baptiste La-

france, Charles LeFrançois, ainsi que plusieurs petits-enfants. Compenser l'envoi de fleurs par des messes. Pour renseignements 529-3371.

LEMELIN (Anne-Marie Pagé) — A l'Hôpital St-François d'Assise, le 12 janvier 1983, à l'âge de 77 ans et 6 mois, est décédée Anne-Marie Pagé, épouse de M. Paul-Emile Lemelin. Les funérailles auront lieu samedi le 15 janvier à 14h. Départ de la Coop. Funéraire de l'Anse 280, 8ème Rue à 13h50 pour l'église St-Fidèle et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Laurent Lemelin (Simone Côté), M. et Mme Jean-Paul Poulin (Paulette), Mlle Michelle Lemelin (Francine Lemire), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Victor LeFrançois (Carmelle Bédard), M. et Mme Marcel Pagé (Carmelle Bédard), M. et Mme Léon Lemelin, M. et Mme Robert Poulin, Mlle Anita Lemelin, M. et Mme Victor LeFrançois, M. et Mme Adèle Lemelin, Mme Madeleine Lachance, ainsi que plusieurs petits-enfants. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

LEMEUX (Nydia) — Au foyer St-Joseph, le 12 janvier 1983, à l'âge de 70 ans, est décédée Mlle Nydia Lemieux, autrfois de 218-B, St-Georges, Lévis. Les funérailles auront lieu vendredi, le 14 janvier, à 14h. Départ de la Coop. Funéraire de l'Anse 280, 8ème Rue à 13h45 pour l'église de St-Lazare et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants M. et Mme Jacques Langlois (Martine), M. et Mme Martial Royer (Lise Morin), Mlle Micheline Royer, Mlle Marlène Royer, Mlle Sylvie Royer, M. Mario Royer, M. Stéphane Royer, M. Renaud Royer, son petit-fils Mathieu, sa mère Mme Alfred Royer, son beau-père et sa belle-mère M. et Mme Adèle Audet, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces. Direction des funérailles Roy et Rouleau Inc. St-Damien, Cte Bellechasse

LETOURNEAU (Cécile Nolin) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 12 janvier 1983, à l'âge de 75 ans, est décédée dame Cécile Nolin, épouse en premières noces de feu Louis-Nazaire Léveillé, et en secondes de feu Maurice Létourneau. Elle demeurait à 107 St-Louis, Lévis. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté en l'absence du corps samedi le 15 janvier à 11h, en l'église Notre-Dame et de là au cimetière Montmarie sous la direction de Gilbert & Turgeon Ltée 9 Commerciale Lévis.

Elle laisse dans le deuil une fille et un gendre, Edith (Marcel Poiré), ses petits-enfants, Elaine, Chantale, Manon, Isabelle et Valérie Poiré, ses sœurs, Mme Laval Bégin (Juliette), M. et Mme Charles Ouellet (Jeanne-D'Arc), M. et Mme Léo Paquet (Marie-Paule), M. et Mme Jean-Paul Samson (Georgette), plusieurs autres beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines.

LETOURNEAU (Ovila) — A l'Hôpital Laval, le 11 janvier 1983, à l'âge de 68 ans et 11 mois, est décédée M. Ovila Létourneau, époux de dame Jeanne-D'Arc Robitaille. Il demeurait au 1510 boul. de l'Entente, app. 14, Québec. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères et sœurs, M. Edmond Létourneau de Lewiston, Maine, Mme Alice Rancourt de Valleyfield, M. et Mme Donat Bégin (Alina) de Lewiston, Maine, Mme Josée Rodrigue, M. et Mme Elie Létourneau (Clairette Champagne), M. et Mme Patrick Grenier (Ida), Mlle Gemma Robitaille, ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis. A la volonté du défunt le corps ne sera pas exposé. Il a été remis à l'université.

LORTIE (Marcelle Lelièvre) — A Montréal, le 11 janvier 1983, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Marcelle Lelièvre, épouse de Paul-Emile Lortie. Outre son époux elle laisse dans le deuil ses fils Serge et Alain, ses sœurs de Québec, Mme Béatrice McCauley, Mlle Gilberte Lelièvre, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 14 janvier des salons Urgel Bourgie Ltée & J.R. Deslauriers Ltée 5650 Côte des Neiges

THIVIERGE (Arthur) — A Québec, le 12 janvier 1983, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Arthur Thivierge, époux de feu Marie Côté. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marg-Bourgeois jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré vendredi le 14 janvier 1983 à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Micheline, ses petits-enfants: Louis-Philippe et Anne-Marie, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Charles-Henri Morin, M. et Mme Roméo Grevier, Mme Rodolphe Caouette, Mme Robert Dionne, Mme Yvette Tremblay, M. et Mme Léon Neron, M. et Mme Jean Lavallée, M. et Mme Gilles Siros, M. et Mme Reynald Siros, ses neveux et nièces: M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Maurice Tessier, M. et Mme André Tessier, M. et Mme Gaston Lambert, M. et Mme J.-Marc Vézina, Mme Suzanne Colbert, Mme Louise Tessier Zeagman, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

THIVIERGE (Arthur) — A Québec, le 12 janvier 1983, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Arthur Thivierge, époux de feu Marie Côté. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marg-Bourgeois jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré vendredi le 14 janvier 1983 à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Micheline, ses petits-enfants: Louis-Philippe et Anne-Marie, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Charles-Henri Morin, M. et Mme Roméo Grevier, Mme Rodolphe Caouette, Mme Robert Dionne, Mme Yvette Tremblay, M. et Mme Léon Neron, M. et Mme Jean Lavallée, M. et Mme Gilles Siros, M. et Mme Reynald Siros, ses neveux et nièces: M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Maurice Tessier, M. et Mme André Tessier, M. et Mme Gaston Lambert, M. et Mme J.-Marc Vézina, Mme Suzanne Colbert, Mme Louise Tessier Zeagman, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

THIVIERGE (Arthur) — A Québec, le 12 janvier 1983, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Arthur Thivierge, époux de feu Marie Côté. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marg-Bourgeois jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré vendredi le 14 janvier 1983 à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Micheline, ses petits-enfants: Louis-Philippe et Anne-Marie, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Charles-Henri Morin, M. et Mme Roméo Grevier, Mme Rodolphe Caouette, Mme Robert Dionne, Mme Yvette Tremblay, M. et Mme Léon Neron, M. et Mme Jean Lavallée, M. et Mme Gilles Siros, M. et Mme Reynald Siros, ses neveux et nièces: M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Maurice Tessier, M. et Mme André Tessier, M. et Mme Gaston Lambert, M. et Mme J.-Marc Vézina, Mme Suzanne Colbert, Mme Louise Tessier Zeagman, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

THIVIERGE (Arthur) — A Québec, le 12 janvier 1983, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Arthur Thivierge, époux de feu Marie Côté. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marg-Bourgeois jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré vendredi le 14 janvier 1983 à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Micheline, ses petits-enfants: Louis-Philippe et Anne-Marie, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Charles-Henri Morin, M. et Mme Roméo Grevier, Mme Rodolphe Caouette, Mme Robert Dionne, Mme Yvette Tremblay, M. et Mme Léon Neron, M. et Mme Jean Lavallée, M. et Mme Gilles Siros, M. et Mme Reynald Siros, ses neveux et nièces: M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Maurice Tessier, M. et Mme André Tessier, M. et Mme Gaston Lambert, M. et Mme J.-Marc Vézina, Mme Suzanne Colbert, Mme Louise Tessier Zeagman, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

THIVIERGE (Arthur) — A Québec, le 12 janvier 1983, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Arthur Thivierge, époux de feu Marie Côté. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marg-Bourgeois jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré vendredi le 14 janvier 1983 à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Micheline, ses petits-enfants: Louis-Philippe et Anne-Marie, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Charles-Henri Morin, M. et Mme Roméo Grevier, Mme Rodolphe Caouette, Mme Robert Dionne, Mme Yvette Tremblay, M. et Mme Léon Neron, M. et Mme Jean Lavallée, M. et Mme Gilles Siros, M. et Mme Reynald Siros, ses neveux et nièces: M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Maurice Tessier, M. et Mme André Tessier, M. et Mme Gaston Lambert, M. et Mme J.-Marc Vézina, Mme Suzanne Colbert, Mme Louise Tessier Zeagman, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

THIVIERGE (Arthur) — A Québec, le 12 janvier 1983, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Arthur Thivierge, époux de feu Marie Côté. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marg-Bourgeois jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré vendredi le 14 janvier 1983 à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Micheline, ses petits-enfants: Louis-Philippe et Anne-Marie, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Charles-Henri Morin, M. et Mme Roméo Grevier, Mme Rodolphe Caouette, Mme Robert Dionne, Mme Yvette Tremblay, M. et Mme Léon Neron, M. et Mme Jean Lavallée, M. et Mme Gilles Siros, M. et Mme Reynald Siros, ses neveux et nièces: M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Maurice Tessier, M. et Mme André Tessier, M. et Mme Gaston Lambert, M. et Mme J.-Marc Vézina, Mme Suzanne Colbert, Mme Louise Tessier Zeagman, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

THIVIERGE (Arthur) — A Québec, le 12 janvier 1983, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Arthur Thivierge, époux de feu Marie Côté. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marg-Bourgeois jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré vendredi le 14 janvier 1983 à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Micheline, ses petits-enfants: Louis-Philippe et Anne-Marie, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Charles-Henri Morin, M. et Mme Roméo Grevier, Mme Rodolphe Caouette, Mme Robert Dionne, Mme Yvette Tremblay, M. et Mme Léon Neron, M. et Mme Jean Lavallée, M. et Mme Gilles Siros, M. et Mme Reynald Siros, ses neveux et nièces: M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Maurice Tessier, M. et Mme André Tessier, M. et Mme Gaston Lambert, M. et Mme J.-Marc Vézina, Mme Suzanne Colbert, Mme Louise Tessier Zeagman, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

THIVIERGE (Arthur) — A Québec, le 12 janvier 1983, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Arthur Thivierge, époux de feu Marie Côté. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marg-Bourgeois jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré vendredi le 14 janvier 1983 à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Micheline, ses petits-enfants: Louis-Philippe et Anne-Marie, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Charles-Henri Morin, M. et Mme Roméo Grevier, Mme Rodolphe Caouette, Mme Robert Dionne, Mme Yvette Tremblay, M. et Mme Léon Neron, M. et Mme Jean Lavallée, M. et Mme Gilles Siros, M. et Mme Reynald Siros, ses neveux et nièces: M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Maurice Tessier, M. et Mme André Tessier, M. et Mme Gaston Lambert, M. et Mme J.-Marc Vézina, Mme Suzanne Colbert, Mme Louise Tessier Zeagman, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

THIVIERGE (Arthur) — A Québec, le 12 janvier 1983, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Arthur Thivierge, époux de feu Marie Côté. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marg-Bourgeois jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré vendredi le 14 janvier 1983 à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Micheline, ses petits-enfants: Louis-Philippe et Anne-Marie, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Charles-Henri Morin, M. et Mme Roméo Grevier, Mme Rodolphe Caouette, Mme Robert Dionne, Mme Yvette Tremblay, M. et Mme Léon Neron, M. et Mme Jean Lavallée, M. et Mme Gilles Siros, M. et Mme Reynald Siros, ses neveux et nièces: M. et Mme Paul Tessier, M. et Mme Maurice Tessier, M. et Mme André Tessier, M. et Mme Gaston Lambert, M. et Mme J.-Marc Vézina, Mme Suzanne Colbert, Mme Louise Tessier Zeagman, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier 1983, à 10h., en l'église St-Jean Baptiste, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Arthur A. Trudel, époux de dame Juliette Robert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Arthur-Achille) — Samedi, 15 janvier